

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 15 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 5 septembre 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 73 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 10 septembre 2014 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents :

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,

Présents : Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DI RUPO, ~~M. DUPONT~~, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, ~~Fr HAMBYE~~, Conseillers communaux

et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mes Chers Collègues, je vous propose de commencer nos travaux. Tout d'abord, en excusant l'absence de nos Collègues Jean-Pierre DUPONT, Yves ANDRE et Frédéric HAMBYE et également excuser l'absence de Bruno ROSSI, alors, ceci étant fait et s'il n'y a pas d'autres personnes à excuser, comme de coutume, je vous signale que le projet de procès-verbal de notre dernière séance, celle du 25 août sera considérée comme approuvée si aucune remarque n'est formulée par l'un ou l'une d'entre vous avant la fin de cette séance. Vous indiquer également que la prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 14 octobre à 18h00. Le Conseil commun Ville/CPAS qui était initialement prévu à cette date est pour sa part reporté au 17 novembre et ce Conseil commun sera suivi d'ailleurs d'une séance classique de notre Conseil communal. Si je m'en réfère à notre ordre du jour, je voudrais vous indiquer comme vous l'avez constaté dans votre courrier que des points supplémentaires sont déposés par la majorité, il y a tout d'abord, un point qui est inscrit en 16 bis et qui porte sur l'installation de caméras amovibles sur remorque à l'occasion des fêtes de Wallonie qui se dérouleront ce week-end à Mons, ce point passera donc, après le 16^e objet dans mes points, également un point 68 bis qui est inscrit dans les points de Mme l'Echevine Mélanie OUALI et qui porte sur la fourniture et la pose d'une nouvelle signalétique touristique – approbation et modification apportées au cahier spécial des charges.

Différents points sont par ailleurs remis, il s'agit des points 4, 5, 6, 9, 19, 27, 29, 60, 68. Alors, nous terminerons notre séance comme de coutume par des questions et interpellations, il y a tout d'abord, une question qui émane du Conseiller John JOOS et qui porte sur les taxes « parking » à laquelle il sera répondu par M. Georges-Louis BOUCHEZ, des interpellations, une interpellation de M. Guillaume HAMBYE relative à la rue des Fripiers à laquelle je répondrais pour le Collège, une interpellation également de M. Guillaume HAMBYE qui porte sur l'éclairage de la ruelle d'accès par la rue Marguerite Bervoets à la Tour César et dans la Tour César, c'est Mme OUALI qui répondra, une interpellation de M. DUFRANE concernant une sculpture mettant en scène le combat dit « Lumeçon » sur le rond-point de l'avenue de l'Université à laquelle je répondrais, une interpellation de Mme DE JAER qui porte sur la distribution de fruits aux écoles et au personnel communal et à laquelle Mme HOUDART répondra pour le Collège et enfin, une interpellation de Mme MARNEFFE qui porte sur le plan de stationnement et les zones bleues et à laquelle je répondrais. Voilà, mes chers Collègues, je vous propose d'entamer notre ordre du jour.

La séance à huis clos s'ouvre avec 39 présents

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,

Présents : Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DI RUPO, ~~M. DUPONT~~, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, ~~Fr HAMBYE~~, Conseillers communaux

et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

1^{er} Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive. Audition. Service Juridique - DIVIS1

REMIS

La séance publique est ouverte

Entrée de Mme Joëlle KAPOMPOLE = 40 présents

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,

Présents : Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins
 M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
 M. DI RUPO, ~~M. DUPONT~~, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, ~~Fr HAMBYE~~, Conseillers communaux
 et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous débiterons notre séance avec la séance publique et tout d'abord avec un droit d'intervention citoyenne puisque le Collège communal a été interpellé par M. CROMBEZ au nom d'un ensemble de concitoyens de Saint-Symphorien, un courrier nous a été transmis en date du 1^{er} septembre dans le cadre de la problématique récurrente des inondations qui se portent à cet endroit et je proposerais dès lors de bien vouloir s'il accepte s'avancer, s'installer à la table, ici, devant, allumer le micro et bien entendu, faire son intervention devant le Conseil, je vous cède la parole M. CROMBEZ, merci pour votre présence.

2^e Objet : Droit d'intervention du citoyen au Conseil communal. Interpellation d'un citoyen relative aux inondations sur la commune de Saint-Symphorien. Secrétariat.

M. Christophe CROMBEZ : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je commencerais en vous remerciant de l'attention que vous nous accordez. Nous sommes devant vous afin de vous faire part de soucis d'inondations récurrentes sur la commune de Saint-Symphorien au niveau de la jonction entre la rue Jules Anthéunis et la rue Paul Dufour. En effet, depuis plusieurs années, 7 familles du quartier sont régulièrement inondées. J'habite ce quartier depuis 2006 et j'ai pu remarquer que régulièrement les averses abondantes provoquent la saturation du système d'égouttage. Les autres familles à savoir les familles DEGROOT, JANKOWIAK, SAUSSEZ et DELEFORTRIE, elles, sont présentes depuis bien plus longtemps et peuvent attester que ce problème n'est pas neuf, mais devient de plus en plus fréquent. Selon les anciens du quartier le problème d'inondation pouvait être fréquent à raison d'1 fois tous les 10 ans maximum. En ce qui me concerne, sur 8 ans, j'ai déjà été victime 4 fois. En 1998, il y a déjà eu une première alerte qui n'a pas porté de préjudice puisqu'il n'y eu que 2 à 3 cm de retour d'égout dans les

maisons. Le 03 août 2008, nous avons été victime d'une première inondation envahissant 7 habitations (garages, caves et pièces de vie comprises). Chance cette année-là, les pluies n'ont pas duré longtemps et le niveau de l'eau a très vite baissé, évitant ainsi trop de dégâts. Les pompiers se sont occupés de pomper l'eau dans les caves du 01 et du 03 de la rue Paul Dufour où celle-ci était montée à un niveau de 1m40. Les assurances ont accepté d'indemniser sans tenter de chercher d'éventuelles responsabilités extérieures. Nos courtiers respectifs nous ont quand même précisé qu'il était nécessaire de trouver des solutions afin de ne pas se voir éjecter de notre compagnie d'assurance. Suite à cet avertissement, nous avons fait des achats et aménagements : achat de pompes pour les caves et les garages, construction de murets pour retenir les eaux s'accumulant dans la rue, pose de plaques et sacs de sable pour éviter l'entrée des eaux dans les habitations et bien sûr tout ceci à nos frais. En 2010, nous avons subi une seconde inondation mais dont là aussi nous avons pu limiter les dégâts grâce aux aménagements effectués et à la rapidité avec laquelle les précipitations ont cessé. Nous avons fait appel à nouveau aux pompiers car il y avait de l'eau dans les caves et garages. Des dossiers ont été ouverts auprès de nos assurances, mais il n'y a pas eu d'indemnisation car nous étions présents et avons pu intervenir rapidement afin d'éviter les dégâts. En juin 2012, nous avons à nouveau été victimes. Les aménagements ont permis d'éviter encore une fois le pire en constatant que, ce soir-là, nous marchions dans 30 cm d'eau. Ce 26 août 2014, nous avons été victimes 2 fois sur la même soirée. Une première fois aux environs de 19h30 où encore grâce aux aménagements et à la solidarité du quartier, nous avons pu éviter le pire. Les photos étant bien plus parlantes qu'un long discours, je me suis permis de disposer quelques clichés devant vous. La seconde fois aux environs de 23h, cette seconde grosse averse a été suivie de pluies continues jusqu'aux environs de 1-1h30 du matin, ne permettant pas l'absorption de l'eau par le système d'égouttage, ceci étant en plus aggravé par l'arrivée des eaux du champ situé dans le cul de sac de la rue Jules Anthéunis. Lors de cette seconde attaque, il n'a malheureusement pas été possible de maîtriser l'arrivée des eaux dans les habitations. Indépendamment de ces sinistres, nous sommes régulièrement mis en alerte par de fortes averses ou orages locaux pour preuve une averse de quelques minutes ce 03 août dernier a suffi pour engorger le système d'égouttage. Là, aussi, je me suis permis de déposer quelques photos devant vous. Jusqu'à présent, nous avons eu la chance d'être chez nous au moment où les eaux sont montées et ainsi prendre des mesures afin d'éviter trop de dégâts. Mais qu'advierait-il de nos maisons le jour où nous ne serons pas présents ? Des renseignements que nous avons pu récolter, il apparaît que le système d'égouttage de Saint-Symphorien ne serait plus suffisant pour absorber l'ensemble des eaux usagées et des eaux de

pluie. Déjà en 2002, il y aurait eu une interpellation du Collège des Bourgmestre et Echevins évoquant la problématique de la rue Anthéunis à Saint-Symphorien. Dans les échanges de courrier, on évoquerait la responsabilité du Rieu de Mons dans ce problème d'inondation. Un dossier a été ouvert par M. Richard BIEFNOT à l'époque, Echevin des Travaux et nous tenons à la disposition des autorités la référence de dossier. Il aurait été également question, après 2002, de raccorder le Chemin d'Havré et Villers-St-Ghislain au réseau d'égouttage aboutissant au carrefour de la rue Anthéunis et de la chaussée Roi Baudouin. Ce raccordement aurait été fait sur l'ancien système d'égouttage sans en modifier la section. Avant cela, le Chemin d'Havré était raccordé aux étangs de Saint-Symphorien par un système de puits perdu. Récemment, une dizaine d'habitations ont été construites dans le bas de la rue Jules Anthéunis, celles-ci étant également raccordées à l'ancien système. Il existe aussi maintenant le nouveau lotissement près du terrain de foot du village ; les nouvelles habitations en voie de construction au lieu-dit du moulin sur la chaussée Roi Baudouin à hauteur du carrefour de la rue Blancart. Nous nous posons la question de savoir quelle incidence ces nouvelles habitations ont sur le réseau d'égouttage de Saint-Symphorien, et en particulier bien sûr sur les rues Anthéunis et Paul Dufour. En effet, pour beaucoup de ces exemples, les eaux récoltées aboutissent au carrefour dit carrefour « ACAR » où se produirait un effet « entonnoir ». Ceci ne permettrait peut-être pas aux eaux récoltées dans notre quartier de s'écouler normalement dans les tuyaux d'égouttage. L'habitant de la rue Anthéunis 55B signale que lors de la construction de son habitation en 1994, le système d'égouttage présentait une pente de $\frac{1}{2}$ cm par mètre et à certains endroits une pente nulle au lieu de 1 cm par mètre minimum comme prévu dans ce type d'ouvrage technique. Il a été constaté au même moment que les tuyaux d'égouttage étaient encombrés à 30% de boue, ne pouvant pas effectuer correctement le travail d'évacuation. A cette époque, une entreprise privée a été requise pour évacuer cette boue. Une nouvelle vérification serait peut-être utile ? Les fossés situés en bordures des champs ne sont plus curés et/ou nettoyés et par conséquent ils ne peuvent plus jouer leurs rôles. Ils ne retiennent plus du tout les eaux de ruissellement. Ceci ne ferait qu'accentuer le problème de saturation des égouts. En effet, ce 26 août 2014, le champ aboutissant dans le cul de sac de la rue Anthéunis a contribué à l'aggravation de la situation. En bordure du champ et de la rue se trouve un collecteur d'eaux au départ duquel démarrent les tuyaux de la rue. Le tuyau est placé très bas dans ce collecteur et les eaux y tombantaturent très rapidement le tuyau d'évacuation. Le long de ce fossé était situé un sentier communal qui n'existe plus et qui est exploité par le fermier. Si ce sentier pouvait être réhabilité et que de la végétation, peut-être de type haies pouvait y être plantée, celle-ci

pourrait jouer un rôle dans l'absorption et le ruissellement des eaux provenant du champ, réglant ainsi partiellement le problème. Au delà du constat technique lors de cet exposé, il faut prendre en compte l'aspect émotionnel. Imaginez-vous vivre dans un quartier où régulièrement, vous êtes mis en alerte par des averses et orages de plus en plus présents dans notre climat. Imaginez-vous que vous deviez vous assurer à la moindre sortie que votre voisin est présent afin de parer à l'urgence en cas d'intempérie. Imaginez-vous que vous deviez programmer vos vacances ou moment de détente en coordination avec votre voisinage. Car c'est à ce rythme que nous finissons par vivre afin de protéger le bien de toute une vie. Il faut signaler que ces problèmes peuvent entraîner également une dévalorisation importante de nos habitations. Je ne suis âgé que de 43 ans et malgré cela, ces événements restent éprouvants et angoissants pour moi.

Deux des sept familles concernées sont des couples respectivement âgés d'environ 65 et 80 ans. N'est-ce pas un âge où on aspire à la tranquillité et où l'impact d'un stress permanent dû à ces problèmes d'égouttage est on ne peut plus dommageable pour leur santé ? Nous ne voulons pas nous substituer aux autorités et/ou aux experts, mais nous nous permettons de proposer quelques solutions que nous laissons bien entendu à votre appréciation : une vérification et une adaptation du système d'égouttage entrant en ligne de compte dans le problème d'inondation de notre quartier ; la création d'un bassin d'orage en bordure du champ situé au bout de la rue Anthéunis ; le nettoyage et l'entretien régulier des fossés aux abords du champ ; la réhabilitation du sentier communal le long du champ concerné et l'implantation de végétations à fort potentiel absorbant ; suggérer également au fermier d'aligner les sillons de terre dans le champ problématique dans un sens perpendiculaire à la rue pour éviter ce que nous avons vécu l'effet « torrent ». Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous vous remercions de votre attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci beaucoup M. CROMBEZ pour votre interpellation. Je salue également les familles qui vous ont accompagné et qui sont présentes, ici, dans cette salle gothique de l'Hôtel de Ville. Pour répondre à votre interpellation, à vos questions et à vos suggestions, c'est Mme l'Echevine des Travaux, Mélanie OUALI qui va vous répondre.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Effectivement, M. CROMBEZ, on a déjà eu l'occasion de s'entendre au téléphone notamment le soir du 26 août où vous étiez effectivement fort inondé ainsi qu'avec votre épouse, donc, M. CROMBEZ, nous vous remercions évidemment pour votre interpellation et nous comprenons pleinement votre désarroi devant la fréquence et

l'ampleur des évènements que vous rencontrez. L'augmentation de ces 2 paramètres est en lien avec l'augmentation de la durée et de l'intensité des pluies estivales que nous rencontrons. Des investigations menées par les services techniques, il apparaît deux choses. Premièrement, l'égouttage de l'impasse de la rue Jules Antheunis récolte une quantité d'eau importante venant des terrains agricoles se trouvant derrière les habitations et ensuite l'égouttage de votre rue ne présente pas d'envasement mais il s'évacue via le Rieu Voûté comme vous l'indiquez. Le Rieu Voûté évolue au sein de propriétés privées au-delà de sa traversée de la rue des Résistants (non loin des établissements Acar) jusqu'au rond-point de la chaussée Roi Baudouin. Vu les difficultés d'accès à ce dernier sur ce tronçon, les investigations menées ne nous permettent pas d'exclure un dysfonctionnement de cet égout. C'est pourquoi nous avons demandé une investigation par endoscopie qui sera prochainement réalisée comme je vous l'avez déjà indiqué. De manière générale, les nouvelles constructions disposent de citernes d'eau de pluie, ce système a pour but bien sûr la récupération de l'eau mais il joue aussi un rôle d'écrêtage et de temporisation des débits rejetés lors des fortes pluies. Le lotissement Thomas et Piron est raccordé dans le Rieu Voûté en aval du village de Saint-Symphorien et les nouvelles constructions à proximité de la rue Blancart se rejettent dans un égout rejoignant le Rieu Voûté au carrefour formé par les rues Pingot et Clerfayt, donc, là, on est de l'autre côté. Ces projets n'ont qu'un impact faible évidemment sur le réseau d'égouttage lors de fortes pluies. En ce qui concerne la présence du sentier vicinal que vous évoquiez tout à l'heure, dans la plaine agricole, là, il apparaît que le sentier n°28 évolue à l'arrière des habitations. Le Collège va inviter, le cas échéant, le/les différent(s) exploitant(s) agricole(s) à rétablir ce dernier. Un sentier vicinal étant une servitude publique sur fonds privé, nous ne pouvons prendre l'initiative de planter une haie le long de ce dernier, néanmoins, le service Environnement sensibilisera ces exploitants à la mise en place de mesure agro-environnementales visant à diminuer la vitesse de ruissellement et lutter contre l'érosion des sols, donc, l'entretien du fossé séparant l'arrière des habitations et les champs incombe aux exploitants. Ce fossé étant relié à l'égouttage de l'impasse, un curage excessif de ce dernier augmenterait la vitesse de ruissellement et accélérerait la mise en saturation du réseau d'égouttage de votre rue, donc, au niveau des services techniques, je pense que le système d'endoscopie, donc, le passage caméra, permettra de nous en dire plus par rapport à ces dysfonctionnements et tout sera mis en œuvre en tout cas, pour tenter d'améliorer la situation.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Donc, M. CROMBEZ, comme vous le savez, ce type d'interpellation n'appelle pas de débat, néanmoins, bien

entendu, nous sommes et nous restons à votre disposition au niveau du Collège, notamment par l'intermédiaire de Mme OUALI et de ses services pour toute discussion ultérieure et renseignements qui pourront vous être fournis une fois que cet examen par endoscopie sera effectué et donc, je vous invite à rester en contact avec nous et réciproquement pour que nous puissions trouver une solution structurelle à ces difficultés. Voilà, on vous remercie à nouveau pour votre interpellation, pour votre présence et nous allons reprendre le fil de nos débats. Mes chers collègues, donc, j'en reviens à l'ordre du jour de la séance publique en passant au point 3.

3e Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue de Ciply à Cuesmes. GEP 6002/CU/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue du terroir à Mons. GEP 6002/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Avenue Wilson à Jemappes. GEP 6002/JE/159

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

d) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Émile Vandervelde à Cuesmes GEP 6002/CU/89

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Rue du Moulin d'en Haut à Flénu GEP 6002/FL/97

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

f) Réglementation du stationnement - Rue du Grand Trou Oudart à Mons. GEP 6002/367

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'imagine qu'il y a une intervention. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vais commencer mes interventions par une note positive et donc, j'ai eu l'occasion en regardant ce point de voir les plans de la rénovation de la rue du Grand Trou Oudart qui ont été adaptés, je ne sais pas si c'est dû à une remarque que nous avons faite en séance mais en tout cas nous avons fait remarquer que le fait le trottoir soit côté atelier de la Fucam, c'était particulièrement dangereux, j'ai vu qu'il y avait un trottoir traversant qui avait été installé justement à la sortie des ateliers et donc, je trouvais

cela très positif et que cela sécurisait vraiment les aménagements piétons à la sortie de la Fucam. Voilà, je trouvais cela positif, voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien effectivement, merci pour votre intervention, c'est une remarque dont nous avons tenu compte et que nous avons nous-mêmes relayé également au service technique après examen du projet, donc, nous nous retrouvons tout à fait sur ce point.

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

4^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Déplacement et raccordement du Compteur électrique: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/CONV/2014/Spiennes-ORES

REMIS

5^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Signalétique et aménagements extérieurs: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP/E/Conv/2014/Spiennes-Signalétique

REMIS

6^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Aménagement intérieur mobilier: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/Conv/2014/Spiennes.Mobilier

REMIS

7^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 : Le quartier de la gare et centre d'Arts religieux – Rénovations sélectives des façades – Travaux – Approbation de l'avenant 2. MP E/Conv/Façades/Gare-Travaux-Avenant 2

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^e annexe

8^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Traitement et coloris de façades – Marché complémentaire – Approbation **SOUS RESERVE** MP E/Conv/Façades/P3.Travaux

ADOPTÉ à l'unanimité – 8^e annexe

9^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Église Saint Nicolas – Lot 5 Restauration des Toitures basses – Approbation du mode de passation des marchés, des conditions des marchés et des conditions de sélection qualitative. **SOUS RESERVE** MP/E/Conv/Eglise St-Nicolas/Toitures Basses. Travaux

REMIS

10^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – le Quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Centre de Congrès – Exploitation – Recours IN HOUSE IDEA. **SOUS RESERVE** MP E/Conv/PF2. Congrès Exploitation

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^e annexe

11^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines ; Lot 4A : acquisition de mobilier – approbation de l'addenda 2. MP E/Conv/Ursu Mobilier

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^e annexe

12^e Objet : ASBL ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/C2013/ORCW

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^e annexe

13^e Objet : ASBL BARBIANA. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/C2013/Barbiana

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

14^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de la Gare. Mise en place de la Commission communale de rénovation urbaine. Gestion Territ. et Économique UR2014/Rénov.Urb.

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

15^e Objet : Site à réaménager – Amendement du périmètre du site de l'ancien bâtiment « Inter-rent ». Gestion Territ. et Économique UR2013/SAR

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

16^e Objet : ZAE dite des « Bas Prés » à Ghlin. Approbation de la nouvelle voirie. Création et tracé et projet. Gestion Territ. et Économique AB 28080/ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

16^e objet bis : Fêtes de Wallonie. 19 et 20 septembre 2014. Caméras amovibles sur remorque. Cabinet du Bourgmestre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Concernant les caméras mobiles qui vont être installées durant les fêtes de Wallonie qui ont lieu pour la première fois à Mons, deux questions et une première réponse qui a été donnée en commission mais qui ne me satisfait pas, c'est par rapport au floutage, en effet, l'actualité récente de la Ville de Mons nous montre que même quand on dit que les bâtiments sont floutés, ils ne le sont pas, en effet, la commission de surveillance des caméras de la Ville de Liège a constaté que malgré les

promesses, l'intérieur des habitations n'était pas flouté, donc, elles apparaissaient sur les images, c'est paru dans l'actualité, je pense après le Conseil communal de la Ville de Liège aux alentours de mardi, mercredi de la semaine passée, donc, je me demandais, quelles mesures ont été prises pour vraiment vérifier que ce floutage a eu lieu, on pourrait notamment, j'imagine que c'est les mêmes caméras que celles qui avaient été utilisées pendant la Ducasse, vérifier sur les images de la Ducasse que l'intérieur des bâtiments était bien flouté, en tout cas, c'est une chose à faire à mon sens pour ce week-end mais c'est surtout à avoir en tête pour le marché public de caméras qu'on va mettre en œuvre, pour ne pas acheter le même type de caméras que la Ville de Liège qui pose aujourd'hui les questions de problématique de surveillance de façon moins précise et moins technique et de façon plus générale par rapport au dispositif de caméras mobiles qui sera installé pendant les fêtes de Wallonie, elles vont servir à mon avis j'imagine comme à la Ducasse principalement pour pouvoir visualiser les mouvements de foule et visualiser les bagarres et elles sont d'ailleurs installées dans les zones où il y aura une foule. On sait malheureusement que les caméras si elles ont un effet dissuasif, elles envoient aussi les personnes qui par exemple viennent à Mons pour se battre ailleurs que là où il y a des caméras et donc, je voulais savoir quel était le dispositif policier annexe qui était mis en place aux caméras mobiles pour permettre à chacun de rentrer chez lui dans les rues adjacentes en toute sécurité, est-ce qu'il va y avoir un renfort de la police fédérale, j'aurais bien posé ces questions en Conseil de police mais il n'y en avait malheureusement pas aujourd'hui. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci, pour que ces caméras aient vraiment un rôle dissuasif, il faut évidemment que les gens soient informés de la présence de ces caméras, est-ce que c'est le cas ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci pour vos interventions. Pas d'autres questions ou remarques à ce sujet ? Quelques éléments de réponse. Tout d'abord, pour vous indiquer qu'il s'agit, ici d'un dispositif qui est utilisé pour la première fois en test, qui n'est pas similaire à celui qui a été utilisé jusqu'à présent essentiellement dès lors pour les festivités du Doudou puisque lors du Doudou, on parlait de caméras fixes mobiles, si je puis dire, donc, des caméras déplaçables attachées au mobilier urbain, ici, on est dans un contexte différent puisqu'il s'agit d'une seule caméra qui sera disposée sur une remorque, qui sera donc fixée dans un lieu public où il y aura une affluence particulière à savoir le vendredi sur la place du Marché aux herbes et le samedi sur la Grand Place. Cette caméra n'est donc pas appelée à bouger, elle est appelée à remplir un rôle d'appui aux services de police qui bénéficieront

d'une diffusion en direct de l'ensemble des images qui seront retransmises au dispatch de la police par le système 3G, 4G et donc, cela signifie tout d'abord que ces caméras ne se substituent pas à des effectifs policiers qui seront déployés sur le terrain, ceux-ci seront présents en nombre non pas selon les modalités suivies dans le cadre de la Ducasse puisqu'on n'est pas dans cette extrémité-là mais de manière telle qu'elles soient tout à fait visibles et dissuasives. Si vous étiez sur le terrain ce week-end, vous aurez d'ailleurs noté notamment vendredi soir que la présence policière a fait l'objet d'un sérieux renfort lors des différentes soirées de week-end comme cela avait été annoncé il y a quelques semaines, ici, même et donc, il y a une double interaction à la fois avec la présence policière, donc les hommes sur le terrain et le rôle préventif et d'accompagnement de cette caméra qui doit permettre d'identifier plus facilement les déclenchement de bagarre qui doit permettre de mieux identifier les mouvements de foule mais quant au floutage que vous évoquez, je voudrais insister sur deux aspects. D'abord, je me suis assuré cet après-midi encore après avoir déjà posé la question en Collège de police avant que le dossier ne soit présenté au Conseil qui l'en serait bien ainsi. Le Chef de Corps, M. GARIN s'est formellement engagé auprès de moi à m'assurer que ces règles seraient tout à fait respectées, cela, c'est un premier élément et un deuxième élément, c'est que par rapport aux bâtiments qui seront visés, pour être tout à fait clair, ici, on parle de l'intérieur, essentiellement des établissements HORECA, de la Place du Marché aux herbes, et des établissements de la Grand place puisqu'encore une fois on ne sera pas dans un cadre aussi surélevé si je puis dire que celui qui avait été pratiqué lors de la Ducasse avec là des caméras qui pouvaient potentiellement donner il est vrai sur des habitations situées aux étages, donc, 1 : volonté de venir en appui des effectifs de police qui seront présents physiquement sur le terrain et il n'y a pas de substitution. 2. Engagement quant au respect de la législation qui passe notamment par une approbation du Conseil communal ce que l'on fait ce soir et parce que vous avez indiqué en matière de floutage et troisième élément, quant aux systèmes qui seront utilisés par la suite, nous aurons un système qui sera différent de celui utilisé par la Ville de Liège puisqu'encore une fois, le marché que l'on vise, ici, à la zone de police de Mons-Quévy est un marché qui sera passé par la police fédérale et qui permettra de déployer des caméras de type mobile également, ce qui je pense n'est pas le cas actuellement à Liège, donc, voilà pour cet ensemble d'éléments de réponse que je souhaitais vous fournir mais vous avez évidemment le droit de réplique, si vous le souhaitez ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je reviendrais de façon plus intensive au Conseil de police là-dessus parce qu'il y a aussi la problématique sur l'utilisation des caméras 4G qui sur

les terrains au bout d'un moment sature le réseau mais je pense que ce sera plus intéressant d'avoir une intervention approfondie avec M. GARIN lors du prochain Conseil de police. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Très bien et alors, bien entendu pour répondre à M. BEUGNIES, la présence de caméras sera bien indiquée comme cela a été le cas d'ailleurs au Doudou où le grand public était tout à fait informé de la présence de ces caméras par des pictogrammes adaptés. M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Nous, nous nous réjouissons bien entendu de la mise en place d'un tel dispositif mais je me posais la question pourquoi une seule caméra, est-ce que ce sera vraiment suffisant pour l'ensemble de la festivité qui me semble quand même être une festivité quand même fort importante, maintenant, vous me dites qu'il y aura plus de bleu dans les rues à ce moment-là, je m'en réjouis également, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, un élément de précision pour vous dire que c'est un test qui est opéré de manière gratuite par une mise à disposition par une société. Les Fêtes de Wallonie sont organisées pour la 1^{er} fois en tant que tel, ici, à Mons, dans un partenariat avec la RTBF, donc, nous allons évaluer le succès que celles-ci vont rencontrer, on s'attend à une affluence qui soit la plus importante possible bien entendu sans tomber dans les excès de la Ducasse et donc, je pense que ce test qui est effectué ne peut être qu'un renfort mais encore une fois la philosophie pour cet événement-ci, c'est d'abord qu'il y ait une présence de terrain qui soit préventive et dissuasive par rapport aux comportements problématiques, donc, l'essentiel reposera en terme d'intervention et de détection sur la présence physique des hommes pour le reste, comme vous le savez, les dossiers sont en cours pour la suite tant au niveau des caméras mobiles que fixes. Voilà, est-ce qu'il y a des difficultés sur le vote du point ? Non.

ADOpte à l'unanimité – 16^e annexe

17^e Objet : Fabrique d'Église Sainte-Vierge à Nimy. Compte 2013. Gestion f. 79012/Cpte 2013

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 17^e annexe

18^e Objet : Renforcement du système de climatisation de la Salle Serveurs à Buisseret.
Information. Cellule Informatique

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, Mme DE JAER.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dans le dossier, on a pu lire que notre Directeur financier avait rendu un avis négatif en ce sens qu'il estimait qu'il n'y avait pas eu de consultation de prix assez large et qu'en termes de marché public, il fallait trois remises de prix de firmes distinctes. Il notait par ailleurs, que c'est un investissement qui donc, avait trait plutôt au budget extraordinaire, il n'était pas un problème de maintenance et d'après lui, l'exception permettant de s'appuyer sur l'exclusivité technique du marché n'est pas à l'évidence rencontrée dans ce point, alors, je voulais avoir votre avis avant que nous nous prononcions à ce sujet. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Avant la réponse de l'Echevin, Mme DE JAER a demandé la parole.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : En dehors des aspects déjà évoqués par M. HAMBYE, j'aurais voulu savoir s'il y avait eu une comparaison qui avait été effectuée par l'Echevin du Développement durable, des émissions de Co² entre un matériel non virtualisé et un matériel virtualisé puisqu'évidemment les serveurs ont une consommation importante de l'électricité et donc, de Co² et qu'en tout cas, pour la période intermédiaire, on est nettement au-dessus puisque pour le moment sauf si je me trompe l'ensemble des machines sont toujours présentes et la phase de transition va avoir un impact Co² important et donc, en combien d'années cet impact Co² va-t-il être réduit pour voir un peu l'intérêt notamment dans le cadre de la convention POLLEC que la Ville a signé ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, est-ce qu'il y a d'autres questions aussi pointues ou non ? Bien alors, M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Oui merci pour vos interpellations, simplement par rapport à l'avis du Directeur financier, c'est uniquement dû au fait qu'à partir du moment où le projet a été lancé, les services se sont rendus compte que la salle de serveurs n'avait pas les capacités suffisantes pour gérer le refroidissement et donc si nous n'intervenons pas dans la plus grande urgence, dans ce cas-là, nous risquons d'avoir nos serveurs qui vont tomber en panne et donc, de mettre en péril le projet de virtualisation, que ce soit dans sa réalisation de

délai mais aussi dans le service qui est rendu au citoyen, d'ailleurs pour être tout à fait complet, vous devez savoir que la solution qui vous est proposée aujourd'hui, est une solution temporaire et qu'une solution définitive est inscrite au budget extraordinaire qui vous sera présenté dans les prochaines semaines en vue du budget extraordinaire 2015 mais c'est la raison pour laquelle nous avons dû travailler de la sorte pour pouvoir parer au plus pressé et permettre que ce projet puisse continuer, nous n'avons pas envisagé une telle température dans les salles de serveurs et donc, fatalement, on a dû – la chaleur étant très présente – aviser et pouvoir faire appel à ce système. Pour répondre à la question de Mme DE JAER, sachez simplement que le service de virtualisation consomme moins d'énergie que chaque serveur indépendant, je n'ai plus les chiffres par cœur, mais si vous voulez, on peut vous les communiquer, donc, consommation énergétique plus faible veut dire un plus grand respect fatalement de l'environnement, nous pourrions vous communiquer les chiffres mais les choses étaient établies et donc, dans quelques années, on aura fait le rattrapage. Pour le moment, vous devez savoir aussi que la situation intermédiaire dont vous parlez n'est pas nécessairement plus énergivore puisque les tours qui ne sont plus utiles sont coupées et directement on passe sur le serveur, donc, en fait durant ces trois années, on va progressivement passer des postes sur le serveur virtuel mais vous n'avez pas des postes qui vont fonctionner les deux en même temps mais nous passons, par exemple, dans un premier temps, 50 ordinateurs qui sont coupés et qui sont directement reliés au serveur, etc... Donc, il n'y a pas nécessairement une augmentation de consommation énergétique même dans la phase transitoire mais il est de toute façon certain que le système de virtualisation consomme moins d'énergie que le système actuel.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas d'autres interventions ? Pas de difficulté pour le vote du point 18 ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

19^e Objet : Parking de la Halle - Mise en conformité et sécurisation. Approbation de l'avenant n° 1. **SOUS RESERVE** MP E/2011/Sécuris.Parking Halle/ER

REMIS

20^e Objet : Contrat de gestion halls omnisports Cuesmes, salle de sports de l'ICET. Convention de jouissance tennis de Flénu, basket place du Parc et ballodrome de Saint-Symphorien. Cellule foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

21^e Objet : Cuesmes, rue Ferrer, 194 – Conditions de mise en vente. Cellule foncière RF/SA

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc, il s'agit de la mise en vente d'un bâtiment à Cuesmes qui a été acheté – si je ne me trompe en 1996 – aux environs de 28.000 euros pour lesquels, il y a eu différents frais d'honoraires pour une somme de 4.600 euros et on annonce, ici, une mise en vente pour les environs de 30.000 euros, donc, cela va nous mener, si les prix ne montent pas davantage à une perte, donc pour la Régie foncière, donc, évidemment, c'est une situation qui est héritée par le présent Collège, donc, on veut bien l'entendre, maintenant, on s'interroge sur la direction qui va être donnée par la Régie foncière dans les années qui viennent, va-t-elle éviter quand même d'avoir cette position de se substituer un petit peu à des promoteurs et arriver à ce genre de situation ou va-t-on aller quand même vers l'évitement de ce genre de situation qui est regrettable, on a effectivement, vu l'échec de demande de subside pour l'ancrage communal, de subside pour la rénovation urbaine, je ne sais pas, il faudrait peut-être envisager une certaine forme d'anticipation de ce genre de situation, voilà, je ne sais si vous avez des réponses par rapport à ces interrogations, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Madame. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci Mme MARNEFFE. Vous m'attribuez les pouvoirs que je n'ai pas parce que ce n'est pas moi qui fait l'estimation, donc, l'estimation, nous sommes obligés de passer ou par le Receveur de l'Enregistrement ou par un Notaire, donc, nous sommes obligés de nous conforter aux chiffres que l'on nous donne. Effectivement, en 1996, le bâtiment a été acheté pour 28.500 euros en fait et il y avait en 2007, un projet qui a été avorté en collaboration avec la société, l'immobilière sociale Toit et Moi, du coup, nous avons perdu les subsides suite au désistement de Toit et Moi, la Régie foncière a lancé un projet de réalisation d'une habitation 3 chambres puis quand le projet est arrivé en Collège, la somme pour réaliser ce projet était 290.000 euros, donc, le Collège a décidé plutôt que de réaliser ce projet très coûteux de vendre le bâtiment dans l'état où il se trouve actuellement.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE vous souhaitez réintervenir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Si on a affaire à un chancre, ne voudrait pas mieux de carrément raser le bâtiment et alors on a un terrain nu et on peut faire ce que l'on veut dessus et j'imagine que si c'est un petit terrain, il y a moyen de faire un projet à un coût inférieur à 290.000 euros.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous avons fait un choix en Collège, c'est de le vendre, il appartiendra au futur acheteur de décider ce qu'il voudra faire, au moins celui qui va acheter cette maison s'il décide de l'abattre pourra reconstruire en fonction de ses desiderata, il sera donc, plus porté à acheter un bâtiment dont il aura l'entière maîtrise que si nous faisons un projet nous-mêmes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci.

38 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSÉ, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE-KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTÉ – 20^e annexe

22^e Objet : Rue Bruyère de Jurbise – Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.
Cellule foncière RF/SA

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Suite à la procédure d'expropriation pour quelques mètres carrés pour cause d'utilité publique, d'abord, on ne peut que se réjouir du combat qui a été mené par l'ensemble des riverains pour équiper leur rue d'un égout. Ils sont encore maintenant quelques centaines de montois à être dépourvus d'égout mais là, après des années de combat et on peut remercier également le Collège, donc, le système d'égouttage a été – je dirais – placé et une couverture a été également posée néanmoins, après avis et consultation du comité des riverains, ceux-ci m'ont fait part qu'ils étaient fortement préoccupés, en effet, actuellement, il n'y a pas de marquage au sol ni de limitation de vitesse dans cette rue, rue Bruyère de Jurbise et donc, actuellement en descendant la rue, on peut formellement, légalement descendre à du 90 km/h et 50 en montée. En février 2013, le Comité des riverains a donc dressé un questionnaire, donc un formulaire de sondage, différentes questions qui étaient posées à l'ensemble des riverains. Il en est ressorti de ce questionnaire que la grande majorité des riverains était de faire une proposition de zone 30 ou circulation locale. Il nous revient que les services de la Ville de Mons ont refusé ces propositions, soit de zone 30 ou de circulation locale et donc, les riverains ne désespèrent pas comme à l'exemple du chemin au

Baraque où on est en zone 30, et donc, ils vont lancé une pétition citoyenne pour revenir à la charge, pour demander, qu'à tout le moins, on ait une zone 50, à défaut 30, et circulation locale parce qu'actuellement, on a quelques problèmes et ils me citent le cas d'une voiture qui est rentrée en collision il n'y a pas quelques mois et qui heureusement n'a pas causé ni mort, ni blessé mais c'est un accident dû à la vitesse excessive caractérisée et donc, ils reprendront contact avec vous et tout cas, je vous permets de faire leur intermédiaire et de vous transmettre leur demande et leur supplication. Merci. Ils ne désespèrent d'être entendus après des années de combat comme ils l'ont été précédemment pour les égouts.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. Merci, tout d'abord de souligner que le Collège a pu répondre effectivement aux desiderata des riverains en matière d'égouttage. Pour ce qui concerne, les problématiques que vous soulevez, je propose que je puisse tenir une réunion avec la police administrative et des représentants des riverains pour que l'on puisse discuter de vive voix des différentes difficultés rencontrées et que la police puisse également donner son point de vue en la matière. Voilà, sur le vote du point en tant que tel ?

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 21^e annexe

23^e Objet : Commerce rue d'Havré, 8 – Approbation procédure mise en location. Cellule foncière CF/RB

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il y a une série de conditions qui sont mises dans le document mais je n'ai pas vraiment saisi ou j'ai mal lu et je n'ai pas pu venir en commission s'il fallait bien que ces conditions soient remplies pour louer ou si c'était juste une clause de préférence on va dire par rapport à l'ensemble des candidats-locataires, donc, en gros ma question, c'est s'il n'y a pas de commerce de qualité qui veut le louer, est-ce que la Ville

pourrait quand même le louer à quelqu'un d'autre ou bien c'est ce que nous préférons, ce sont bien des critères fermes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous attendons les propositions puis sur base des propositions des dossiers que nous allons recevoir, c'est le Collège qui prendra la position quant au choix du candidat qui pourra louer ce bâtiment, donc, il nous appartiendra de juger si les candidats respectent ou pas les conditions qui ont été émises.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, et donc, l'objectif est de remettre du commerce de qualité à cet endroit. Mme MOUCHERON, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pardon, excusez-moi, donc, c'est vous qui allez juger mais ces critères-là sont sine qua non pour l'obtention de la location de ce bâtiment ? C'est à cette condition-là qu'on avait racheté d'ailleurs.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : L'objectif, est, effectivement qu'on puisse réinstaller un commerce de qualité à cet endroit, donc, il y a déjà des démarches auprès notamment de différents services de l'administration remarquant une forme d'intérêt de la part de candidats, donc, on ne doute pas qu'on aura différentes candidatures et que celles-ci seront intéressantes sur le fond et nous permettrons de remettre un commerce de qualité à cet endroit.

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

24^e Objet : Transfert du domaine public vers le domaine privé de l'ancienne maison communale de Flénu sise Place Doods +4, cadastrée 23^{ème} div, section B, n°197C2 Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^e annexe

25^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (26^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ecoutez, on a toujours validé les demandes de la Ville de Mons pour revendre les quotités de terrain, ici, il y a des éléments neufs dans le dossier que vous connaissez puisqu'il y a un jugement qui a été rendu le 09 octobre 2013 qui est un accord transactionnel avec le promoteur qui apparemment n'a pas été suivi d'effet. Il nous revient que vous suivez le dossier avec attention mais pour nous, nous devons pour l'instant répondre

par la négative puisque nous pensons que compte tenu des éléments nous ne pouvons pas valider le dossier en l'état actuel. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre, donc, M. HAMBYE, quel est le lien que vous faites entre ce dossier-ci et le jugement ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dans la mesure où il y a une infraction urbanistique, si nous autorisons la vente d'un bien frappé d'une infraction urbanistique, nous sommes co-auteur ou complice d'une infraction urbanistique et donc, moi, je ne peux pas être co-auteur ou complice d'une infraction urbanistique, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est ce que je voulais entendre dire. Donc, par rapport à ce dossier qui est un dossier complexe, juste quelques éléments de réponse pour vous dire qu'effectivement, comme vous l'avez indiqué, il y a un jugement qui a été rendu suite à ce jugement et au constat qui a été fait par les services urbanistiques que celui-ci n'avait pas été mis en œuvre par le promoteur. La Ville de Mons a fait savoir qu'elle était disponible auprès des différentes parties pour pouvoir trouver soit un accord à l'amiable d'une autre nature et qui doit – je dirais - trouver un consensus entre les différentes parties, soit faire en sorte que le jugement soit strictement appliqué et donc, nous avons simplement manifesté notre disponibilité et via nos avocats, des rencontres sont prévues dans les tous prochains jours, donc, je n'ai pas la date en tête mais sachez que nous sommes tout à fait conscients de la difficulté et que ce point fait l'objet d'un suivi très attentif de notre part et de nos avocats également, nous sommes raisonnablement optimistes quant à la possibilité de trouver une solution en la matière, donc, voilà. Est-ce qu'on peut avancer sur le point ou est-ce que vous souhaitez que celui-ci fasse l'objet d'un report ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On va voter le point mais on va suivre évidemment l'évolution du dossier avec les décisions et la mise en application de l'accord qui avait été trouvé.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous sommes particulièrement vigilants par rapport à cela également, on a encore tenu une réunion il y a une dizaine de jours à ce sujet.

ADOPTÉ – 24^e annexe

26e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canonnières, cadastrées Mons-3^{ème} division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (Résiliation du compromis de vente). **SOUS RESERVE** Cellule Patrimoine RF/NS

38 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE

ADOPTE – 25^e annexe

27^e Objet : Mons. Chapelle du Couvent des Capucins – Acceptation d’une offre. **SOUS RESERVE** Cellule foncière RF/MDB

REMIS

28^e Objet : Mons – Les Grands Prés – vente de parcelles de terrain avenue Thomas Edison – approbation du projet d’acte et des plans. **SOUS RESERVE** Cellule foncière RF/MDB

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : on approuve, il n’y a pas de problème, la question qui m’est venue à l’esprit, est-ce qu’à l’occasion de ce grand projet, on ne pourrait pas proposer une présentation au Conseil communal, en toute commissions, à l’occasion puisque c’est quand même un projet majeur qui a été annoncé – je crois – le 10 juillet ou le 04 dans un bon journal local et est-ce qu’on ne pourrait pas avoir une présentation avec tous les tenants et aboutissants, une vision globale, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Absolument, excellente suggestion, je demande au Directeur général de prévoir cela lors des prochaines commissions qui précéderont le Conseil.

ADOPTE à l’unanimité – 26^e annexe

29^e Objet : Mons. Appartement sis rue du Miroir, 12 C au 1^{er} étage 2 chambres. Acceptation d’une offre. **SOUS RESERVE** Cellule foncière RF/MDB

REMIS

30^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 1 : résiliation de 8 actes de concession pour état d’abandon permanent avec recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 27^e annexe

31^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 1 : résiliation de 9 actes de concession pour état d’abandon permanent sans recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 28^e annexe

32^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 1 : résiliation de 3 actes de concession pour non renouvellement avec recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 29^e annexe

33^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 2 : résiliation de 2 actes de concession pour non renouvellement avec recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 30^e annexe

34^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 2 : résiliation de 18 actes de concession pour état d’abandon permanent avec recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 31^e annexe

35^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 2 : résiliation de 12 actes de concession pour état d’abandon permanent sans recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 32^e annexe

36^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 2 : résiliation d’un acte de concession pour état d’abandon permanent avec recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 33^e annexe

37^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 3 : résiliation de 6 actes de concession pour état d’abandon permanent sans recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 34^e annexe

38^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 3 : résiliation de 5 actes de concession pour état d’abandon permanent avec recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l’unanimité – 35^e annexe

39^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 4 : résiliation de 4 actes de concession pour état d’abandon permanent avec recherche d’héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^e annexe

40^e Objet : Cimetière de Spiennes – Pelouse 4 : résiliation de 4 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

41^e Objet : Élagage et abattage d'arbres dans les parcs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015 766.615.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

42^e Objet : Bâtiments scolaires – réfection des cours d'école. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/722.103.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

43^e Objet : École communale de Nouvelles – Rénovation réfectoire et cuisine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.105.00/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

44^e Objet : Marché aux Herbes – Implantation d'urinoirs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/421.604.00/BD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER pour commencer puis on aura Mme MOUCHERON et M. HAMBYE.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il y a en général deux raisons pour lesquelles les pouvoirs publics mettent des toilettes publiques sur leur territoire, l'une des raisons principales, c'est pour lutter contre les incivilités, donc, les personnes qui urinent dans la rue, l'autre, c'est pour favoriser la commodité des citoyens montois, force est de constater qu'il y a deux possibilités, soit le Collège considère que les incivilités sont exclusivement commises par des hommes et donc, ne met que des toilettes pour hommes, soit le Collège considère que les femmes montoises ont moins besoin que des hommes de commodités, je ne sais pas laquelle des deux opportunités a été prise par le Collège mais j'aimerais le savoir. En dehors de l'anecdote, je suis revenue à de fréquentes reprises – ce qui fait beaucoup rire l'ensemble du Conseil – sur la problématique des toilettes publiques notamment pour les femmes, j'ai été ravie de voir que j'avais été entendue puisqu'à la Ducasse de Mons, tant près de l'Ane Barré qu'aux Marché aux herbes, il y avait enfin des Cathy Cabines pour femmes ce qui n'était pas le cas avant et qui était évidemment discriminatoire en terme de budget accordé aux femmes,

maintenant de façon générale, la Ville de Mons manque de toilettes publiques puisqu'à part celle de l'Hôtel de Ville, il n'y en n'a pas vraiment dans le Centre Ville, ici, il y les urinoirs près des églises mais qui sont en général, pas tellement praticables, ici, on va en voir émerger au niveau du marché aux herbes, malheureusement, uniquement pour les hommes mais je me demandais s'il ne serait pas utile de faire un plan « toilettes publiques » et de ne pas faire un « one-shot » et d'avoir une idée pour les 5 prochaines années ou en tout cas pour la fin de la législature de cibler les endroits clefs dans lesquels on pourrait mettre des toilettes, je rappelle que les toilettes publiques, en dehors de lutter contre les incivilités sont particulièrement utiles pour les femmes enceintes qui savent moins se retenir que d'autres, pour les personnes âgées, et donc, cela favorise aussi le fait que des femmes et des hommes puissent se promener dans Mons et cela a aussi un attrait pour les commerces notamment quand on voit les incivilités qu'il y a autour et donc, c'est vraiment une politique globale que je voudrais voir mise en place. On va voter pour le point, on sait qu'il y a des incivilités au marché aux herbes, on sait que cela pose question mais de façon générale, nous aimerions bien avoir une discussion lors d'un prochain Conseil sur un plan global par rapport à cette problématique qui fait rire mais qui ne fait pas rire ceux qui sont malades, les femmes enceintes ou les personnes âgées. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme DE JAER. Cela ne me fait pas rire parce que je peux vous dire qu'on a travaillé sur ce sujet pendant un temps certain. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Evidemment, sans surprise, je vais aller dans le même sens que ma Collègue Ecolo. D'abord, pour souligner, à mon avis, l'effort qui a été fait en termes de négociations parce que je pense que cela n'a pas dû être simple d'aller installer des urinoirs sur la Place du Marché aux herbes, j'imagine bien les complications que cela a dû être avec l'Horeca sur place, etc... On sait les inconvénients que cela peut aussi apporter pour eux et donc, déjà bravo pour la négociation, d'aboutir déjà à cela mais pour moi, il n'y a que la moitié du chemin qui est fait, effectivement, si force est de constater que c'est surtout les inconvénients faits par les incivilités qui ont poussé plus à agir plus pour les hommes que pour les femmes, évidemment, c'est plus difficile de faire une incivilité en la matière pour une femme, c'est nettement plus visible au moment des faits et donc, elles sont moins enclines à obtenir rapidement en tout cas, ce qui est nécessaire pour pouvoir se soulager, c'est vrai qu'à part, dans la Cour de l'Hôtel de Ville, il n'y a nulle part pour pouvoir aller aux toilettes avec une femme enceinte mais je pense aussi aux petites filles, ce n'est pas évident de se retenir quand on est toute petite et donc, voilà je pense qu'il faut vraiment faire des efforts en cette

matière à Mons surtout à l'aube de Mons 2015, on va probablement avoir encore plus de personnes en Centre Ville et pour lesquelles, il faut un minimum de commodités à disposition.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. HAMBYE vous souhaitiez prendre la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne peux qu'applaudir la politique de prévention de ce genre d'incivilités, dès lors que j'ai encore été témoin la semaine dernière de ce type d'incivilités dans des rues très proches du Centre Ville, c'est-à-dire dans la rue Marguerite Bervoets et au vu et au su de tout le monde par des jeunes et donc, je me demandais est-ce qu'en termes d'infractions, de répressions, on ne devrait pas sanctionner beaucoup plus ce genre de comportement, mais tant qu'on ne touche pas au portefeuille, il n'y a aucune modification du comportement, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Alors, quelques éléments de réponse et Mme l'Echevine complètera le cas échéant pour vous dire deux choses. 1. pour répondre à M. HAMBYE, des efforts significatifs ont été faits avec la Police non sans multiples discussions au préalable pour que des sanctions effectives soient mises en œuvre à l'égard des contrevenants et je pense notamment à la rue de la Petite Couronne, vous remarquerez que nous avons également déployé là-bas une bâche spécifique pour rappeler au contrevenant le montant de l'amende et des instructions ont été données par le Chef de Corps à ses hommes pour que ces amendes puissent être multipliées pour l'exemple pour éviter que l'on ne continue à empoisonner la vie des habitations notamment de cette rue et plus particulièrement des deux établissements Horeca qui sont situés à l'angle de celle-ci avec le marché aux herbes, cela vaut pour la rue de la Couronne comme pour les autres rues du Centre Ville mais donc, c'est un sujet qui effectivement prête souvent à sourire mais qui causaient de réelles difficultés aux riverains dans cette rue et par ailleurs donnait un exemple assez malheureux de ce qui pouvaient se développer dans cette ville qui certes à un caractère festif mais doit tout de même faire l'objet d'un certain respect de tout à chacun notamment quant à son patrimoine. Alors, pour ce qui concerne, les toilettes, il y a deux éléments, il y a d'une part, le travail de sensibilisation qui doit être mené avec les établissements Horeca, on a eu des discussions avec eux, ici, l'idée était – si je puis me permettre – de parer à l'urgence par rapport aux incivilités qui étaient constatées au marché aux herbes et qui concerne dans 99% des cas des hommes. Pour des raisons techniques, notamment liées au raccordement à l'égout qui n'est pas prévu en l'occurrence avec le dispositif que nous allons instaurer sur la place du marché aux herbes, seul ce dispositif pouvait être prévu et c'est quelque part, un compromis entre le fait d'avoir en fait un urinoir à

cet endroit mais aussi le fait qu'il soit localisé à un endroit qui ne pose de problème à aucun commerçant et donc, pour faire simple, c'est la Ville qui se sacrifie puisque c'est devant l'Echevinat que l'urinoir sera installé mais celui-ci n'a pas de connexion à l'égout et donc, ne permet pas de rencontrer votre préoccupation par rapport au public féminin. Alors, quant à un élargissement du dispositif, je vous rappelle le projet qui est situé à la rue Neuve à hauteur du BAM puisque la Ville a procédé à une acquisition à cet endroit pour pouvoir développer des toilettes publiques qui seront là mixtes et par ailleurs, nous souhaitons bien entendu Mélanie OUALI l'a rappelé d'ailleurs il y a quelques jours dans la presse, dans la Dernière Heure, élargir le dispositif que nous avons retenu, ici, qui est tout simplement, un dispositif mis en place par la Ville de Bruxelles qui nous trouvons respecte le patrimoine et est relativement efficace notamment en terme d'entretien et permet difficilement des dégradations, donc, voilà, quelques mots sur le dispositif qui a été retenu. Nous sommes évidemment sensibles à l'argumentation de Mme DE JAER et là, où ce sera possible, comme ce sera le cas à la rue Neuve, on développera également un système mixte comme on a souhaité le faire suite à vos interventions dans le cadre des festivités du Doudou. Voilà, M. HAMBYE vous avez le dernier mot.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement, je suis déjà intervenu maintes fois à ce sujet, on est tous d'accord, il y a des événements exceptionnels qui entraînent – je dirais – une augmentation exceptionnelle de personnes qui par exemple lors de la Fête de la bière pour ne pas la citer – je dirais – entraîne évidemment une consommation intensive de liquide et chaque fois, je m'en suis déjà fait l'écho, j'estime que l'organisateur doit prendre en charge certains coûts inhérents et si mes souvenirs sont bons, lors de la Fête de la bière, il n'y avait pas d'urinoir adapté à gauche ou à droite, alors, je crois que si nous avons l'ambition d'organiser de grands événements, il faut aussi mettre à charge des organisateurs ou de la Ville – je dirais, toutes les conséquences relatives à ce genre d'événements, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme DE JAER un dernier mot ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est bien, il va y avoir des toilettes près de la rue Neuve, je ne sais pas tellement qu'en sera le délai, en attendant, il y a pas mal de festivités qui sont organisées notamment au niveau de la Grand Place et s'il serait possible de voir et d'engager du personnel supplémentaire à cet effet, que les toilettes de l'Hôtel de Ville soit ouvertes plus tard quand il y a des festivités organisées par la Ville sur la Grand Place pour éviter les désagréments et par ailleurs, je me demandais s'il y avait une réflexion qui était entamée pour avoir des toilettes publiques au niveau de la rue de la Chaussée par exemple dans le carrefour qui va vers la rue Samson où il y a peut-être la possibilité de mettre des

toilettes publiques de type « sanisettes », enfin, en tout cas, ce serait intéressant que cette partie-là de la Ville soit aussi – j’ai envie de dire – connectée à un réseau de toilettes. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, donc, effectivement, à l’une ou l’autre occasion notamment dans le cadre du Doudou, ma collègue Catherine HOUDART m’indique que la toilette publique de l’Hôtel de Ville fait l’objet d’une disponibilité plus importante à cet effet, avec une dame préposée à cet endroit. Pour ce qui concerne l’élargissement du réseau, donc, je ne peux que répéter ce que vous ai indiqué, on commence par le marché aux herbes qui va essayer les plaintes – si je puis dire – ce sont des petits dossiers mais très complexes à mener qui doivent faire l’objet à la fois d’un consensus avec les riverains directs, à la fois aussi, d’un respect des normes imposées par la loi en matière de passage de véhicules de secours, donc, voilà, il y a tout un ensemble d’éléments à prendre en considération, on avance avec le marché aux herbes mais comme l’a dit Mélanie OUALI il y a quelques jours, l’objectif de la Ville est de pouvoir élargir le réseau parce que c’est vrai qu’il y a une difficulté en la matière en terme d’offre et on partage votre point de vue sur le sujet, cela a été évoqué tout à l’heure.

ADOPTÉ à l’unanimité – 41^e annexe

45^e Objet : Football d’Obourg – Aménagement d’un terrain et de ses abords. Approbation de l’avenant n° 1. MP E/2013.764.161.00/BD

ADOPTÉ à l’unanimité – 42^e annexe

46^e Objet : Cimetières – Désaffectation de caveaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.237.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 43^e annexe

47^e Objet : Cimetière de Nouvelles – Consolidation du porche d’entrée. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.243.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 44^e annexe

48^e Objet : École Robert André Place Dooms à Flénu – Traitement des bétons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.120.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 45^e annexe

49^e Objet : École de la Citadelle – Réalisation d’une étanchéité pour les murs enterrés.
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
 E/2014.722.122.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 46^e annexe

50^e Objet : École d’Havré-Ghislage – Remplacement des toitures et des faux plafonds.
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
 E/2014.722.110.00/MCP

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme au précédent Conseil communal, nous revenons sur les choix techniques pour l’isolation de la toiture de l’école d’Havré. L’épaisseur prévue pour ce projet est de 11 cm de polyuréthane, ce que nous jugeons insuffisant. Pour expliciter ce point de vue, nous nous sommes prêtés à quelques petits calculs. 11 cm de polyuréthane avec un coefficient lambda de 0,023 comme c’est indiqué dans le dossier permet une économie de 124 Kw/h par m² et par an. Si on met, par contre, 20 cm de polyuréthane, cela permet une économie de 132 Kw/h par an et par m², ce qui nous fait une différence de 8 Kw/h/an soit pour une surface de 190 m², 1.500 Kw/h, soit 150 litres de mazout, 120 euros, au prix actuel du mazout ou pour notre Echevin du Développement durable, une demi tonne de CO². Si, on estime que l’augmentation de l’épaisseur de l’isolant entraînerait une majoration de coût de plus ou moins 20 euros par m², le temps de retour sur investissement passerait de 5 à 7 ans, ce qui nous paraît très raisonnable même dans une ville sous plan de gestion, donc, au-delà de ces calculs faits sur le coin d’une table et très rapide, je me réjouis, donc, d’une proposition qui a été faite en commission de demander une note au service technique sur l’opportunité d’augmenter l’épaisseur des isolants dans les travaux de rénovation de la Ville. Je me permets à ce propos d’attirer votre attention sur un travail réalisé en ce sens par un Monsieur Daniel COMBLIN du Service Energie de Gembloux sur l’optimisation de l’isolation thermique. Les conclusions de cette étude précisaient qu’au prix actuel de l’énergie, il convient aujourd’hui de prévoir de 25 à 30 cm d’isolant en toiture. Il précisait également après comparaison de matériaux que son maître achat était décerné à la cellulose soufflée de 25 cm qui est un isolant écologique. Ce dernier aspect me permet de souligner qu’il serait également pertinent d’évaluer les économies de CO² émises et de tenir compte de l’énergie grise des matériaux et de comparer les isolants écologiques avec ceux issus du pétrole comme le polyuréthane et cela bien entendu dans le contexte de réduction à effet de serre prévue dans la convention des maires. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Madame l’Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Mme MARNEFFE, effectivement on avait déjà abordé ce sujet-là en commission mais vous pouvez toujours me transmettre les informations et les données et j'interrogerais, ici, ce n'est pas ma collègue Catherine HOUDART qui me contredira mais la toiture de l'école d'Havré-Ghislage est assez ancienne et présente des infiltrations, les corniches sont très abîmées et donc, les plafonds dans les classes sont fissurés et menacent de tomber, donc, effectivement, ils sont déjà tombés dans certains cas, donc, on doit avancer sur ce dossier mais il est clair que pour d'autres rénovations, on peut toujours tenter d'intégrer d'autres éléments mais en tout cas, pour ce dossier-ci, nous devons avancer mais à l'avenir, nous pourrions être attentifs à vos différentes remarques.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, vous souhaitez réintervenir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Etant donné les quelques éléments invoqués, ne serait-il pas possible de modifier les clauses du marché pour passer de 11 à 20 cm.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Non, malheureusement, cela va trop retarder le dossier et donc, là, je pense là, cela devient problématique surtout en cette période-ci de l'année, on ne peut pas modifier et inclure ces nouveaux éléments.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y a vraiment une urgence sur ce dossier-ci et donc, on partage les réflexions que vous avez émises mais je crois que Mme OUALI va vraiment sensibiliser l'ensemble de ses services comme elle s'y est engagée en commission mais sur ce dossier-ci, je vous demanderais de bien vouloir avancer. Sur le vote du point, est-ce qu'il y a une difficulté ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous allons voter « pour » étant donné l'urgence de la situation mais dorénavant, s'il y a encore ce genre de dossiers, on verra en fonction des réponses des services techniques.

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

51^e Objet : Service des Horodateurs – Acquisition de deux fourgonnettes – Recours au SPW. Approbation de l'investissement. MP E/2014/424.076.00/EV

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

52^e Objet : CIHM – Muséographie et Scénographie – encadrement et accrochage (marché 13). Approbation du cahier spécial des charges revu et modification du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/762.611.13b/AD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Au niveau de ce point, j'ai vu au niveau des remarques du Directeur financier que donc, il y avait un avis positif sous réserve de ne pas dépasser le budget initial de 2.000.000 d'euros, donc, ici, on est avec un budget de 167.000 euros, à combien est-ce que cela amène le total global au niveau de ce projet ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas d'autres interventions ? Ce qu'on vous propose, c'est peut-être puisque Mme OUALI n'a pas la réponse en séance, c'est de vous la transmettre par voie écrite.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Il y a eu plusieurs modifications par rapport au projet initial et autres donc, cela je vous donnerais les éléments, je dois interroger les services à ce sujet-là.

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

53^e Objet : Acquisition de matériel de stockage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137.029.00/CD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ici, aussi, on aimerait bien avoir une vision globale de ce que donne le projet de la caserne de Ghlin, donc, on a souvent de l'acquisition de nouveau matériel, du matériel qui n'a pas pu être transféré étant donné que c'est par exemple, ici, du matériel de stockage, j'imagine qu'on ne savait pas récupérer ce qui existait dans les ateliers précédents, donc, on aimerait bien avoir une vision globale de ce que coûte la caserne et par ailleurs de ce qu'a rapporté la vente des bâtiments qui ont été quitté par les services techniques.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce sera fait, un élément tout de même de précision. Effectivement, la caserne a commencé à accueillir l'ensemble des services qui devaient s'y rendre, pour ce qui concerne la réalisation des bâtiments, un bâtiment a déjà été mis en vente si mes informations sont correctes – je regarde Marc DARVILLE – pour les autres, il y a toute une série de bâtiments qui sont mis en vente et qui doivent encore être réalisés financièrement, donc, je dirais cette opération est en cours et doit seulement être bouclée quant à son équilibre financier tel qu'il avait été prévu à l'origine du projet.

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

54^e Objet : Fourniture et pose de bulles à verres enterrées. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.421.067.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e annexe

55^e Objet : Egouttage divers 2014 – Réparation locale de chambres de visite et d'avaloirs – rue Victor Baudour à Havré. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. E/2014.877.233.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 52^e annexe

56^e Objet : Cimetières – Aménagement d'un ossuaire. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.236.00/ER

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^e annexe

57^e Objet : Cimetières – Acquisition de cellules de columbarium, socles, caves urnes et construction de fondation – Lot 1 : Acquisition de cellules et socles de columbarium. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.239.01/ER

ADOPTÉ à l'unanimité – 54^e annexe

58^e Objet : Théâtre Royal de Mons – Création d'une sortie de secours pour le 2^e balcon. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.772.426.00/BA/ER

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^e annexe

59^e Objet : Cimetière de Mons – Création d'un égouttage et d'une voirie. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015 878.639.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

60^e Objet : Rénovation et extension du complexe omnisports de Cuesmes - Mission d'auteur de projet. Modification du mode de passation du marché. MP E/2014.764.156.00/LF

REMIS

61^e Objet : Acquisition de matériel pour le Service Signalisation routière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation MP E/2014/423.072.00/SS

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

62^e Objet : Acquisition d'une ambulance équipée médicalement. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/352.602.00/BS

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e annexe

63^e Objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Voirie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.421.059.00/SB

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^e annexe

64^e Objet : Bâtiments scolaires (École communale rue Defrise à Flénu) – Travaux de renouvellement des installations sanitaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.107.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 60^e annexe

65^e Objet : Curage extraordinaire des égouts. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.877.222.00/BS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En l'absence de mon collègue Frédéric HAMBYE, qui a suivi ce dossier avec Mme l'Echevine, et en tenant compte des réponses qui ont déjà été faites sur le site de la Ville, sur les réponses qui vont être apportées à ces problèmes au niveau de la rue Valenciennoise, on se demandait au niveau du fossé qui longe l'arrière des jardins de la portion de la rue Valenciennoise, à partir de la rue d'accès au foot, donc, au niveau de ce fossé qui conduit les eaux de la prairie vers le collecteur, il y a apparemment, des défauts d'entretien, le fossé n'étant pas assez profond et ne permet pas suffisamment de récolter les eaux de pluie en cas de forte crue, donc, quelles seraient les solutions qui pourraient être apportées dans ce même contexte par rapport à ce problème-là. Pourriez-vous également nous donner des précisions sur les délais qui vont être mis en place pour réaliser ces curages et par ailleurs, je voudrais quand même faire une remarque générale sur les problèmes d'égouttage, on les a évoqué en début de séance suite à l'interpellation citoyenne qui a été faite et on pointe souvent du doigt l'augmentation des pluies, de leur densité, de leur intensité, ce n'est pas le seul problème qui cause des inondations en zone urbanisée. L'urbanisation croissante des zones urbaines est également un problème et il faut que la Ville prenne ce problème en compte quand elle envisage d'urbaniser des nouvelles zones, quand elle envisage de mettre en oeuvre des ZACC, donc, on évoque souvent la piste de l'augmentation du nombre d'habitants pour équilibrer les budgets de la Ville mais l'augmentation du nombre d'habitants et ce problème d'égouttage le met en évidence augmentent aussi toutes sortes de coûts et ce n'est pas au citoyen à en payer le prix par des problèmes d'inondation, par des problèmes d'égouttage défaillant, donc, je pense qu'il y a vraiment une réflexion à avoir à ce sujet-là sur l'équilibre budgétaire versus travaux d'égouttage. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Par rapport à ce que vous évoquez, Mme MARNEFFE, je pense qu'en fonction des endroits les constats ne sont pas les mêmes. Saint-Symphorien, donc, on s'en est expliqué tout à l'heure où là effectivement, il y a des mesures à prendre et elles seront prises, ici, dans le quartier rues Basse, Valenciennaise, derrière l'hôpital et bien là, effectivement, avec ma collègue Mme HOUDART, on s'est rendu sur place lors des inondations et on a pu constater, effectivement, l'ampleur des dégâts et donc, suite à cela, on demande, effectivement, un curage extraordinaire des égouts de la rue Valenciennaise et de la rue Basse, il faut savoir que là aussi, un passage caméras a été demandé, donc, en terme de délai, cela devrait se faire assez rapidement et donc, force est de constater qu'on est un peu désemparé face à cette situation-là dans un premier temps dans ces quartiers-là, comme je vous dis, je pense qu'il faut vraiment prendre les aspects et les communes au cas par cas j'ai envie de dire, on est très attentif au niveau du Collège pour trouver des solutions, ce matin, on a fait un exercice au niveau du Collège budgétaire où on doit opérer des choix, le passage caméra est un coût et donc, évidemment, cela pose problème, ce sont des choix que l'on doit opérer au niveau du Collège, on prend une responsabilité par rapport à cela, l'idéal serait de faire un passage caméra dans tout le réseau d'égouttage du Grand Mons mais financièrement ce n'est pas possible, donc, c'est pour cela que l'on tente palier – j'ai envie de dire – au cas par cas et traiter les quartiers ou les communes avec les plus grosses difficultés dans un premier temps. Si notre enveloppe budgétaire était plus importante, on irait sur tous les fronts mais là malheureusement, ce n'est pas le cas, donc, on opère d'abord ce quartier-là qui est fortement problématique, qui à partir du mois de novembre, décembre avec l'activation du nouveau Trouillon normalement va régler tout ce type de problème, malheureusement, au mois d'août, on a été témoin de fortes inondations mais le nouveau Trouillon n'est pas encore en activité et donc, la mise en gabarit va se terminer ici pour la fin de l'année, donc, cela va quand même aussi résoudre pas mal de problème dans ce quartier-là et pour l'hôpital aussi.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Juste un mot complémentaire pour répondre à votre argumentaire pour vous dire que pour l'urbanisation des zones qui ne le sont pas encore notamment les ZACC, celles-ci font – je vous le rappelle – systématiquement l'objet d'un rapport urbanistique et environnemental préalable qui fixe les conditions d'urbanisation notamment d'un point de vue lié à l'égouttage et c'est ce qui fait que si je prends l'exemple de la ZACC 25 situé derrière Ambroise Paré, il était clairement fixé comme conditions que l'extension de l'égouttage devait avoir été effectuée avant toute mise en œuvre de l'urbanisation ce qui explique d'ailleurs notamment les importants travaux du collecteur du Trouillon qui permettront une fois ceux-ci réalisés d'abord de soulager tous les quartiers

attendants à celui-ci mais ensuite d'envisager l'urbanisation, donc, c'est un élément qui est systématiquement pris en compte par nos services techniques lorsqu'il y a des permis d'urbanisme qui sont délivrés. Vous souhaitiez reprendre la parole ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je voudrais d'abord avoir une réponse à la question du fossé auquel Mme l'Echevine n'a pas répondu et alors, donc, de façon plus générale, pourrait-on dans certains cas d'urbanisation, effectivement, les ZACC sont couverts par le rapport urbanistique et environnemental mais dans des cas d'urbanisation en zone d'habitat de grande envergure envisager quand il y a de gros permis, le passage caméra de manière préalable aussi, ou en tout cas, un bilan qui se rapproche du bilan effectué au niveau des RUE.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Mme MARNEFFE, en ce qui concerne l'entretien du fossé qui longe le tennis, il faut savoir que là en terme d'accès, c'est assez compliqué, quand on a eu une réunion d'urgence avec les services techniques juste après les inondations, on a demandé au service qu'ils puissent intervenir et qu'on puisse entretenir et d'aller sur place, c'est clair qu'à ce stade-ci, on n'a pas encore eu de retour mais je ne manquerais pas de réinterroger les services pour savoir ce qu'il en est au niveau entretien et donc, aussi, au niveau du délai, vous le demandiez et donc, c'est prévu pour le printemps 2015.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok.

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^e annexe

66^e Objet : Acquisition de matériel informatique pour la billetterie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014

ADOPTÉ à l'unanimité – 62^e annexe

67^e Objet : Beffroi – Scénographie – fourniture de mobilier d'exposition. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** E/2014/SUB.771.501.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^e annexe

68^e Objet : Réalisation du site internet « Visit Mons » - Cahier spécial des charges porté à la connaissance du Conseil. SOUS RESERVE 2013/569.Digital.Cities.honoraires/NGP

REMIS

68^e Objet bis : Fourniture et pose d'une nouvelle signalétique touristique. Approbation des modifications apportées au cahier spécial des charges. MP E/2014.SUB.569.600/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^e annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons maintenant aux questions et interpellations. Nous commençons par une question qui comme je vous le rappelle ne donne pas lieu à débat et je passe la parole à M. John JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Monsieur le Président, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, dans un objectif bancal, le Collège prend la décision de réclamer de l'argent au citoyen via les taxes « parking » instituées par sa politique de stationnement. Cependant, les premiers citoyens fortement affectés par cette décision sont évidemment ceux qui sont confrontés quotidiennement à la difficulté de stationner en Centre Ville, ce sont les riverains, les travailleurs et les commerçants. Force est de constater que depuis de nombreuses années, cette gestion « difficile » pour la Ville a eu et a toujours des répercussions importantes sur la qualité de vie de ces citoyens et que nombreuses sont les contestations restées sans réponse. Aujourd'hui et malgré l'absence de solutions rapides et efficaces, certains d'entre eux se voient réclamer de manière assez soudaine – j'ai mis étonnante mais je dirais soudaine – des sommes exorbitantes sur la période maximale de 5 ans, la prescription étant acquise pour le surplus. Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer qu'il y ait fallu autant d'années pour entamer ces réclamations ? Ne serait-il pas plus juste de déterminer une grille d'analyse approfondie visant une diminution des dites sommes réclamées en tenant compte des difficultés rencontrées par le citoyen et sa qualité d'utilisateur ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est M. Georges-Louis BOUCHEZ qui répond pour le Collège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, merci Monsieur le Conseiller pour votre question. Je vais prendre un peu de temps pour répondre parce qu'on a dit et écrit beaucoup de choses sur la question et je crois qu'il est important de rappeler les choses telles qu'elles sont. Simplement, pour la boutade, théoriquement, quand un Conseiller est directement concerné par un dossier, il doit sortir mais si vous sortez, vous n'entendrez pas ma réponse, donc, je vous invite quand même à rester parce que cela me permettra de vous rappeler la réglementation en question. Il faut savoir qu'à Mons, on a quand même le tarif qui est le plus faible de Belgique francophone en matière de voirie, c'est-à-dire qu'il équivaut pour 3 heures, entre 2,25 et 4 euros selon les zones premier élément. Deuxième aspect, il est tout à fait possible pour des riverains d'acheter des cartes de stationnement à 50 euros par an qui leur permettent de se garer dans une série de rues. Enfin, il y a également la technique du

disque mais aussi la possibilité d'avoir un abonnement dans un parking couvert. Alors, le principe de la gestion de la voirie, ce n'est pas de permettre à la Ville de faire du bénéfice puisque dans un exercice normal, le bénéfice est totalement couvert par les coûts engendrés par cette gestion, effectivement, il faut payer des agents constatateurs, des véhicules, il faut gérer l'entretien des horodateurs ainsi que leur achat et donc, le volume de dépenses est identique au volume de recettes à peu de chose près, ce qui n'est pas une source de bénéfice, je le répète pour la Ville de Mons. Alors, pourquoi nous menons cette politique ? Pour une raison assez simple, c'est que vous parmi d'autres, vous vous êtes déjà plaints d'un manque de places au sein de la Ville de Mons sur les voiries, en tout cas, des places de stationnement. Si nous ne menons pas cette politique de paiement du parking, et bien, nous allons simplement être confronté à un phénomène de voitures ventouses. On ne peut pas reprocher tout et son contraire à la Ville, on ne peut d'un côté nous dire qu'il y a des voitures ventouses qui empêchent des gens de venir se stationner et potentiellement des consommateurs, des touristes de venir faire vivre la Ville de Mons et de l'autre côté de nous reprocher de mener une politique proactive en matière de stationnement. Je suis d'accord avec vous, il n'y a certainement pas assez de places, c'est d'ailleurs pour cela que le Collège a pris le taureau par les cornes en menant des investissements 4.000.000 d'euros dans la rénovation des 2 parkings existants, 13.000.000 d'euros dans la construction d'un nouveau parking, c'est pour faire face à cet afflux supplémentaire de gens. Néanmoins dans le raisonnement qui est mené, on ne peut quand même considérer que parce qu'une politique n'est pas parfaite que cela entraînerait l'effet de ne pas devoir payer ces impôts, si vous voulez raisonner de la sorte, il y a certainement des problèmes dans la justice, dans l'enseignement, dans de nombreux domaines dans notre pays mais heureusement, la grande majorité des services publics sont quand même rendus de ce fait, il est normal que chacun y contribue par le biais de ses impôts d'autant et là, c'est moi qui vous pose une question, en tant qu'Echevin des Finances, est-ce que en tant qu'Echevin des Finances, il serait responsable de ma part, de laisser 1.800.000 euros d'impayés alors que notre Ville connaît un déficit structurel de plus de 7.000.000 d'euros à l'heure actuelle, est-ce que je serais responsable, est-ce que vous en tant que Conseiller communal vous ne devriez pas m'interpeller sur le fait justement - et vous l'avez dit vous-même - qu'on a présenté le budget 2013, le budget 2014 dans lesquels ces montants non perçus y figuraient, personne n'a soulevé cette question alors que nous sommes une ville où justement nous ne pouvons nous permettre de ne pas gérer les choses de la manière la plus adéquate. Alors, pourquoi, cela a pris du temps, pour une raison très simple. La Ville de Mons est la première ville en Wallonie à avoir passé un marché avec des Huissiers, effectivement,

nous avons voulu nous conformer à la législation sur les marchés publics, nous sommes la première ville à l'avoir fait et c'est ce marché qui a pris du temps à être mis sur pied puisque n'ayant jamais été fait au préalable en Région wallonne, nous avons rencontré des problèmes que personne auparavant n'avaient rencontrés puisque personne auparavant n'avait tenté cette expérience qui nous permet d'être pleinement en règle avec la légalité et de pouvoir avoir ce marché. Je tiens simplement à vous signaler aussi que 1.800.000 euros, cela équivaut par exemple à 4 années de bus gratuit. Ces bus gratuits ont été créés à Mons pour permettre à des gens qui y travaillent de pouvoir se stationner dans des parkings de dissuasion et venir gratuitement dans le Centre ville afin de ne pas encombrer la voirie. C'est également, la Ville de Mons qui est une des villes avec le plus de zones gratuites, nous avons la place Nervienne, nous avons l'ensemble des boulevards où le stationnement est totalement gratuit, ce qui n'est pas le cas, encore une fois, dans de nombreuses villes, parce que je m'étonne quand même de telles réactions alors que – mais peut-être que je dois mal choisir les villes dans lesquelles je vais – je ne connais aucune ville au monde et particulièrement où le stationnement est gratuit. A partir de là, il est même souvent bien plus cher qu'à Mons. Je vous donne un exemple très concret, la taxe de stationnement que vous contestez est de 15 euros la demi-journée à Mons, elle est de 20 voire 25 euros dans de nombreuses autres communes, je peux prendre par exemple Namur qui est souvent prise en exemple dans cette assemblée, je pourrais citer toute une série de communes bruxelloises avec un exemple idéal – je dirais – qui est la Ville d'Anderlecht – qui lors de certaines manifestations dont les matches de football pour ne pas les citer prévoit une taxe de 62 euros la demi-journée qui est doublée au bout d'une semaine en cas de non-paiement. A Mons, vous n'avez aucun frais. Alors, vous me demandiez pourquoi revenir 5 ans en arrière, je vous ai répondu, on a eu cette difficulté de marché public et nous voulions faire les choses dans les règles, qu'il n'y ait aucune difficulté premier aspect. Deuxième élément, le code des impôts, l'article 443 bis nous permet en matière de taxe une prescription de 5 ans, de ce fait, nous sommes parfaitement dans les délais qui étaient prescrits puisque la taxe a été enrôlée ce qui nous permet d'agir dans les 5 ans. Autre aspect, je ne voudrais pas, on a eu l'impression qu'on fasse penser que les gens ont été surpris nécessairement. Il ne faut quand même pas oublier le point de départ, le point de départ qui est que des gens n'ont pas payé à un moment donné un billet qui se trouvait sur le pare-brise ainsi qu'une lettre de rappel qui leur a été envoyé par après. Ces billets se sont bien évidemment accumulés avec le temps et donc, maintenant, cela donne les montants dont on a pu entendre parler mais au point de départ, il y a quand même des milliers de personnes - je vous rassure - qui paient à la fois, soit le ticket de stationnement, soit la taxe qu'il reçoive par

après et donc, on ne peut pas faire porter sur les épaules de la Ville, la responsabilité du fait que ces billets n'aient pas été payés pendant un certain nombre d'années surtout que je voudrais aussi modérer l'élément selon le fait que l'argent, que des sommes colossales seraient prises au citoyen, effectivement, certains citoyens sont redevables de montants très importants mais je tiens quand même à dire que dans le top 10, nous retrouvons uniquement des sociétés de leasing automobile. Nous avons par exemple aux 3 premières places, les 3 plus gros constructeurs allemands – non c'est la vérité – 25.000 euros...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. JOOS, s'il vous plaît.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Je ne me vexerais pas de cela, je ne suis plus à cela près qu'on m'accuse de mentir en plein Conseil communal mais après ce que j'ai lu, il n'y a pas de difficulté. Simplement, pour vous dire et je peux citer les chiffres, le top à 25.000 euros, je n'ai pas à citer le nom puisque c'est une confidentialité mais je peux vous dire que c'est un constructeur automobile allemand et non pas un citoyen montois qui est redevable de ce montant. Alors, juste un point pour conclure, vous m'avez traité de menteur, ici, ce n'est pas très grave finalement, simplement, vous avez aussi dit que cette politique était le fait de quelqu'un qui ne se souciait pas des problèmes des gens, alors, cela, je vais vous le dire

M. John JOOS, Conseiller : Et vous continuez

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : en politique, on peut dire beaucoup de choses mais insulter les gens, cela, c'est une limite qu'on franchit et en général, et bien il faut avoir une réponse, ma réponse sera mesurée, simplement, pour vous dire, qu'effectivement notre règlement

M. John JOOS, Conseiller : Il ne répond à la question.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. JOOS, il n'y a pas de réponse, il n'y a pas de débat suite à une question, vous avez posé votre question, vous avez le choix de recourir à la question plutôt qu'à l'interpellation, c'est votre choix en tant que Conseiller communal, il vous appartient maintenant de la respecter et de respecter vos collègues, maintenant, M. BOUCHEZ en tant qu'Echevin des Finances répond au nom du Collège, je vous demande de terminer votre intervention et nous passerons aux interpellations.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, donc, je le disais, il y a certaines difficultés qui sont posées et notre règlement de stationnement est évolutif et d'autres réformes seront certainement apportées dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois mais encore une fois il serait et je réponds totalement à votre question, vous m'avez posé une question d'abord sur le délai, je vous ai expliqué pourquoi cela a pris 5 ans en raison du marché public pour les huissiers parce que si la question vous

avez échappé pour recouvrir un montant, nous devons faire appel à un huissier et pour ce faire il faut le désigner via un marché public parce qu'au niveau de la Ville de Mons, nous avons voulu que cette procédure soit la plus transparente possible, donc, je vous ai répondu sur le délai. Votre deuxième question c'était de procéder à un dégrèvement pour certains citoyens, et là, je vous réponds, comment procéder ? Certains citoyens ont payé intégralement ce qu'il devait à la Ville et encore une fois, je ne trouve aucun élément dans votre question mais peut-être l'ai-je mal comprise, je ne trouve aucun élément dans votre question qui me donne un élément objectif pour dégrever que ce soit un montant, que ce soit un pourcentage par rapport à ces taxes

M John JOOS, Conseiller : C'est votre boulot cela

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Monsieur l'Echevin, est-ce qu'il y a moyen de conclure votre intervention, on ne pas passer tout le Conseil sur le sujet, je crois qu'on a bien compris le sens de la réponse.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Simplement pour vous dire qu'il y a des gens qui ont intégralement payé, d'autres pas. Il est tout à fait impossible à l'heure actuelle de procéder à des remboursements partiels. Le règlement était connu de tous et toute une série de personnes et l'immense majorité s'y sont pliées. Il n'est pas possible à l'heure actuelle, de procéder à des exceptions que des gens se seraient eux-mêmes arrogés, je suis désolé et je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : L'incident est clos. Nous en venons maintenant aux interpellations. Je voudrais quand même rappeler chacun au respect du règlement, vous l'avez toutes et tous approuvés et donc, en tant qu'élus, vous vous devez d'être exemplaires par rapport au respect des règles que vous approuvez, cela commence par chacun d'entre vous, cela commence par chacun d'entre nous et je pense que la moindre des choses par rapport au spectacle qui est donné par cette assemblée au public et à travers la presse à la population, c'est que nous soyons dignes de la fonction pour laquelle nous avons été élus. Pour en venir aux interpellations, je passe la parole à M. HAMBYE concernant une interpellation relative à l'éclairage de la ruelle d'accès par la rue Marguerite Bervoets.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, dans le cadre de la préparation de Mons 2015 et de la rénovation du Centre ville, les jardins du Beffroi, classé patrimoine Unesco, ont été rénovés, depuis lors, la rampe du château a été également refaite. L'autre accès par la rue Marguerite Bervoets permet d'accéder à la Tour César par une ruelle qui a été rénovée déjà depuis plus d'une dizaine d'années mais cette rénovation nous semble incomplète. En effet, à

près de 20 endroits dans la ruelle d'accès à la Tour César et dans la dite Tour César, il y a plusieurs prises d'électricité qui sont présentes et qui attendent de jours meilleurs.

Avant l'année prochaine, serait-il possible de trouver une solution auprès des services techniques et entre autre l'Electromécanique de la Ville de Mons pour y placer des éclairages ou à défaut de solutions techniques adéquates, ne serait-il pas plus simple de sectionner les fils et d'y mettre des couvertures adéquates et esthétiques. Pour le financement de la dite opération, nous avons décelé lors de la présentation du budget 2014, à l'extraordinaire, une explosion des investissements dans nos cimetières. L'on pourrait peut-être, en mémoire à tous les montois qui sont morts pour la défense de la cité, au pied des remparts, trouver les voies et moyens budgétaires pour embellir et terminer cet accès à l'un des patrimoines majeurs de notre cité. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. HAMBYE, je vous remercie pour votre interpellation et crois bien que nous n'allons pas sacrifier nos cimetières et autres pour trouver une solution pour la ruelle César parce qu'en fait, les services communaux sont en train de mener les études nécessaires pour finaliser prochainement l'éclairage de la ruelle César, le travail sera réalisé par la main d'œuvre communale et comme vous l'indiquez, le Service Electromécanique et donc, il ne sera pas utile d'envisager une modification budgétaire au détriment d'autres travaux notamment dans les cimetières comme vous l'avez indiqué. J'espère que vous êtes satisfait M. HAMBYE de ces éléments de réponse.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci pour cette réponse, je savais une fois de plus que vous allez nous apporter toute la lumière dans ce dossier. Par ailleurs, sur la qualification de la ruelle, est-ce qu'on a une qualification de la ruelle parce que je suis en peine de trouver une qualification exacte sur ladite ruelle. Voilà, ce sera une question à poser à la Commission de topographie locale. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Exactement. Merci M. HAMBYE, je passe la parole à présent à M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, mes Chers Collègues, comme vous le savez, notre ville compte de nombreux ronds-points et pour exemple, l'imposant rond-point de l'avenue de l'Université récemment rénové.

Comme vous le savez aussi, notre Ville abrite également une Ducasse rituelle classée au patrimoine mondial de l'Unesco : le Doudou. Notre ville, si elle montre ça et là des traces visibles de St-Georges et du Dragon, recense peu d'œuvres sculpturales sur ce thème. Comme

vous le savez aussi, une institution de Mons « Les cours des métiers d'Art du Hainaut » se charge de dispenser une formation en sculpture, d'enseigner les notions relatives aux matériaux utilisés dans cet art (pierre, fer, bronze, bois, cuivre, par exemple) et in fine, forme à la création d'œuvres sculptées. Dans la perspective de Mons 2015 et de son lot de visiteurs, arrivant notamment par l'avenue de l'Université via l'autoroute, ce rond-point stratégique pourrait s'embellir bien davantage et offrir une première vitrine à notre folklore. Selon vous, la Ville pourrait-elle envisager à moyen terme une collaboration avec les cours des métiers d'Art du Hainaut pour créer une sculpture mettant en scène le combat dit « lumeçon ». L'école pourrait s'enorgueillir d'une création montoise, la ville supportant logiquement à moindre coût l'édification d'une telle structure, si la fondation Mons 2015 venait à y jouer un rôle par exemple. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. le Conseiller, cher collègue, tout d'abord, je remercie pour votre interpellation qui me permet de mettre en avant la politique menée par la Ville de Mons en matière d'intégration d'œuvre d'arts dans l'espace public. Comme vous le savez et à l'initiative de notre Collègue Joëlle KAPOMPOLE, alors Echevine en charge notamment de la Culture et de l'Urbanisme, la Ville a mis en place en juillet 2013, une commission d'intégration des œuvres d'art sur l'espace public. Cette commission qui regroupe à la fois des responsables des services communaux notamment en matière d'urbanisme, d'art plastique et de travaux mais aussi des représentants de la Commission d'intégration des Arts de Wallonie ou de l'école d'architecture est chargée d'examiner tout les propositions d'installation d'œuvres d'art sur le territoire de notre Ville et de remettre un avis éclairé au Collège. Le but est d'établir une véritable cohérence dans l'installation des différentes œuvres d'art en tenant compte non seulement des avis artistiques mais aussi urbanistiques ainsi que des contraintes techniques pour le placement de ces différentes œuvres. L'avis peut en effet être parfois foncièrement différent entre ces experts selon leur nature. Cette Commission qui peut éventuellement entendre les artistes, les invite en cas d'avis positif à présenter un moyen de financement. Aujourd'hui diverses propositions sont à l'étude notamment pour le rond-point du Bois-d'Havré et celui d'Imagix et je ne doute pas que, d'ici quelques semaines, nous pourrions en faire état au Conseil communal.

Pour ce qui concerne votre proposition qui vise à installer, sur le rond-point de l'université une sculpture mettant en scène le combat dit « Lumeçon », j'invite donc les métiers d'Art du Hainaut à soumettre à ladite Commission une proposition concrète d'œuvre et de financement. Le Collège, après avis de la cette Commission pourra alors se positionner.

Pour compléter cette réponse, vous savez que ce rond-point est du ressort du SPW. Il faudra donc bien entendu également contacter la Direction des Routes du SPW pour lui demander une autorisation si toutefois les « cours des métiers d'Art du Hainaut » souhaitent y placer une sculpture. Pour le reste, j'espère avoir répondu à votre interpellation, et reste bien entendu à votre disposition. Est-ce que vous souhaitez réagir M. DUFRANE ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui très brièvement, vous prenez le cas évidemment des « cours des métiers d'Art du Hainaut », on doit en discuter mais sur l'idée même d'une sculpture même si elle ne venait pas de cet établissement, est-ce qu'il y aurait dans un futur proche dans cette commission des avis qui iraient vers ce type de sculpture, on ne parle pas d'un petit truc, le folklore montois, le Doudou, c'est quand même quelque chose que tous les citoyens vont s'y retrouver et dans cette Commission je suppose que vous en parlerez à un moment donné. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour autant qu'effectivement, il y a une proposition d'œuvre et de financement qui l'accompagnent, bien entendu, cette proposition sera relayée à la Commission et selon son avis, sera soumise au Collège qui comme on l'a fait il y a encore quelques semaines avec d'autres types d'œuvres pourra alors se positionner moyennant l'avis des différents services en l'occurrence, ici, du SPW, donc nous sommes tout à fait ouverts à cette question puisque comme je l'indiquais tout à l'heure, à l'initiative de Joëlle KAPOMPOLE, le Collège a véritablement voulu sous cette législature lancer et renforcer sa politique d'intégration d'œuvre d'art dans l'espace public et donc, on accueille toutes les propositions avec le plus grand intérêt. Merci pour votre interpellation.

Je propose à présent que Mme DE JAER puisse prendre la parole pour son interpellation relative aux distributions de fruits dans les écoles et au personnel communal. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci, madame l'Echevine, comme vous le savez certainement, la Russie depuis le 6 août dernier a décidé de l'interdiction totale de la plupart des produits alimentaires issus des pays européens, un embargo qui est prévu actuellement pour une durée d'1 an et qui impacte fortement différents producteurs belges notamment les producteurs de pommes et de poires puisque la Belgique exporte 70% de ses poires dont la moitié vers la Russie, donc, on peut imaginer que vu l'augmentation du nombre de poires cette année, vu les conditions climatiques, il y aurait entre 350.000 et 400.000 tonnes qui ne seraient pas fournis à la Russie et qui resteraient donc, quelque part, en rade. Au-delà de la question géo-politique, c'est bien évidemment, les limites de notre modèle économique et agricole qui sont en jeu puisqu'un modèle agricole qui ne fonctionne que vers l'exportation et qui ne privilégie pas les circuits courts va de tout façon aller dans le mur ne fût-ce que par

l'augmentation du prix de l'énergie que nous voyons depuis de nombreuses années. Evidemment, la Ville de Mons même si elle a beaucoup de leviers et que c'est une ville évidemment importante n'a pas vocation ou n'a pas en tout cas, les leviers suffisants pour changer la situation géo-politique ou changer notre modèle agricole. Elle peut tout à fait par contre favoriser à son échelle le développement de circuit court, c'est notamment ce qu'elle fait via les cantines scolaires qui ont des marchés publics les plus en avance avec des villes comme Gembloux et Louvain-la-Neuve. Ici, en ce qui concerne, donc, la production de poires et la réorientation vers un circuit court, la commune dispose à mon sens de deux leviers importants qu'elle pourrait actionner, donc, la première c'est en tant qu'employeur pour favoriser la bonne santé de son personnel, la commune pourrait lui offrir des fruits frais une fois par semaine, cela favoriserait évidemment une fois par semaine ou une fois par jour, cela favoriserait évidemment la bonne santé des travailleurs mais aussi la bonne santé de nos agriculteurs, c'est quelque chose qui est possible. La commune de Woluwe-St-Pierre l'a fait, pour ce faire, elle a utilisé le programme Viasano, donc, Mons est aussi une commune Viasano, donc, j'imagine qu'il serait sans doute possible d'actionner le même levier pour fournir des fruits de saison à notre personnel communal. Par ailleurs, la commune en tant que pouvoir organisateur de différentes communes pourrait aussi si ce n'est pas le cas encore s'inscrire dans le programme « fruits à l'école » donc, le programme « fruits à l'école » est un programme cofinancé par l'Europe et la Région wallonne et qui permet d'obtenir des subsides jusqu'à 10,50 euros par élève pour offrir aux élèves des écoles montoises des fruits et des légumes, Mme l'Echevine, est-ce que vous pourriez me dire si les écoles dont vous avez la responsabilité participe au programme fruits et légumes ? Sinon, est-ce que vous envisagez de le faire et si oui, est-ce que ce sont majoritairement ces temps-ci des pommes et des poires qui sont distribuées aux enfants montois. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Madame DE JAER, c'est Catherine HOUDART qui répondra au nom du Collège.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci pour votre interpellation qui me permet d'ailleurs de mettre en lumière une action développée au sein de notre enseignement communal, le programme européen « fruits et légumes à l'école » car en effet, mon département a toujours été soucieux de s'inscrire dans des projets culturels, pédagogiques ou encore citoyens destinés à développer non seulement le savoir mais aussi le savoir-être des élèves. Ce type de programme s'inscrit donc pleinement dans la philosophie qui sous-tend notre enseignement communal. A cet égard, je peux vous confirmer que plusieurs de nos

établissements communaux sont inscrits, parfois de plusieurs années, dans le projet « fruits et légumes à l'école » mis sur pied par l'Union européenne et cofinancé par la Région wallonne via une aide plafonnée à 10,50 euros par élève et par année scolaire. C'est ainsi qu'une fois par semaine, les enfants des écoles maternelles et primaires de la rue Defrise à Flénu, des Canonnières à Mons, des Arquebusiers à Mons ou encore l'école communale de Ghlin et Nouvelles reçoivent gratuitement un fruit en remplacement de leur traditionnelle collation. Les livraisons reprendront dès le début du mois prochain notamment via le distributeur « Délifruits » et « FRESHO » qui privilégient les produits « bio », locaux, de saison et qui travaillent en direct avec des producteurs bio essentiellement wallons. Néanmoins, la réflexion est la suivante : dans les fruits livrés dans nos écoles, les poires et les pommes seront bien évidemment présentes mais vous comprendrez aisément aussi que ces seuls fruits ne peuvent être livrés chaque semaine sous peine d'un déficit de variété dans l'offre qui est faite aux enfants mais aussi quant à la valeur alimentaire et nutritionnelle à respecter à l'égard de nos têtes blondes. J'ajouterais également qu'un projet pédagogique entoure cette distribution gratuite de fruits et s'intègre donc, parfaitement dans le programme d'enseignement. Ces projets visent donc, un double objectif d'une part, l'éducation à l'alimentation saine afin d'inciter les élèves à développer dès le début de leur scolarité des comportements alimentaires basés sur des produits sains et ainsi améliorer leur santé et d'autre part, la mise en valeur de la qualité de nos produits agricoles et horticoles régionaux ainsi que les circuits courts et la vente directe du producteur au consommateur. Par ailleurs, parallèlement à cette activité-santé, je tiens également à souligner que dans la confection du marché public lié au repas scolaire, nous avons établi différentes contraintes qui visent notamment à l'introduction des légumes oubliés, exemples, bettes, panais, pois chiches, lentilles ou encore des produits issus de l'agriculture biologique et/ou issus d'un élevage préservant l'environnement. Mais bien d'autres initiatives sont développées dans cet esprit. Par exemple, depuis 5 années, l'école communale des Canonnières offrent à ses élèves maternelles une soupe fraîche chaque jour à 10h00 ou encore l'école communale d'Havré-Ghislage continue à cultiver un potager pédagogique avec les enfants. En ce début d'année scolaire, sur base d'une collaboration avec le centre intercommunal de santé et l'ASBL « Test4you », les écoles communales des Canonnières à Mons, du Ponton à Cuesmes et d'Havré-Ghislage se sont lancés dans un projet qui s'appelle « Petit prix et Maxi-goût » visant à sensibiliser tous les enfants ainsi que les parents à une consommation d'aliments plus sains à moindre coût et ce, via des ateliers thématiques de dégustation. Des projets qui démontrent donc, que notre enseignement communal attache une importance toute singulière à des projets d'éducation à l'alimentation

saine. Quant à l'aspect relatif au programme Viasano, effectivement, il serait tout à fait possible d'organiser une distribution de pommes et poires au personnel CPAS/Ville dans le cadre d'une action spécifique ou d'un midi santé par exemple. Il faut évidemment l'étudier et ce sera fait avec mon collègue Marc BARVAIS. L'utilisation de la plateforme « Le clic local », plateforme virtuelle mettant en lien les producteurs locaux et les collectivités publiques seraient un bon outil privilégiant les agriculteurs les plus proches de la Ville. Le Service Egalité des Chances, a par ailleurs déjà effectué précédemment une distribution de soupes pour le personnel CPAS, mis sur pied une dégustation de smoothies à base de fruits frais pour les agents internes du Centre, organisé une semaine Viasano, des séances de sensibilisation, en plus des midis santé.

Pour rappel, Viasano soutient et conseille les communes dans la mise en place d'actions santé mais il n'octroie pas de subvention ou d'aide financière. C'était à dire, je vous remercie de votre bonne attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine, Mme la Conseillère, vous souhaitez réagir, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je vous remercie pour l'état des lieux que vous venez de faire mais l'idée de l'interpellation, c'était d'aller un peu plus loin, donc, est-ce que vous envisagez pour les communes qui ne sont pas encore inscrites au programme « Fruits et légumes » de les inciter, elles ont, je pense jusqu'au 30 septembre pour s'inscrire, est-ce que ce ne serait pas utile d'envoyer un petit courrier pour signifier la volonté de la ville d'aller en ce sens afin qu'elles s'y inscrivent surtout que c'est tout bénéfice pour elles et par ailleurs, je suivrais attentivement l'idée d'une distribution récurrente de pommes et de poires dans le cadre de Viasano, action que vous envisagez de mettre en place avec M. BARVAIS.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup, alors, je passe maintenant la parole à M. HAMBYE concernant son interpellation relative à la rue des Fripiers.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons récemment été interpellé par des riverains de la rue des Fripiers qui nous ont fait part que dans le cadre de la revitalisation du Centre Ville et d'une dynamisation de ladite rue des Fripiers, il avait été question de fermer l'accès aux voitures, à partir de 18h15 ou 18h30 les mois de mai, juin, juillet, août et septembre peut-être octobre aussi puisqu'on profite de conditions estivales – je dirais un peu retardées – et ce, pour permettre aux différents commerçants et exploitants de cafés, restaurants de s'installer, permettre aux habitants, riverains, clients, de touristes, de se réappropriier l'espace public en transformant cet espace public en un espace de convivialité et

d'intimité et de retrouver le calme et la quiétude du Centre Ville pendant ces quelques mois d'été. Or, il semble que ce projet soit abandonné alors les riverains le trouvaient très adapté d'autant plus que depuis quelques mois, les montois peuvent constater l'exemple réussi du bas de la rue de la Coupe qui se trouve à quelques mètres de là et qui a été transformé en tout piétonnier avec succès d'après nous. On en aurait ainsi l'avantage de créer une dynamique commerciale qui s'étendrait de la Grand Place, passerait par la rue de la Coupe et continuerait par la rue des Fripiers. Merci donc, de nous faire part des causes de l'abandon de ce projet ou des raisons de son ajournement ou du retard d'exécution du dit projet. Un tout grand merci d'avance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. Alors quelques éléments de réponse très concrets. Tout d'abord, il n'a jamais été question de mettre la rue des Fripiers en zone piétonne après 18h15 tous les jours. L'idée en fait qui a été discutée et appliquée suite à nos rencontres avec les commerçants et les riverains dès 2013 étaient de mettre la rue en zone piétonne le samedi dès 10h00 du matin jusqu'au dimanche matin afin de bénéficier d'une boucle piétonne et commerciale reliant la rue des Fripiers, la rue de la Coupe et la rue de la Chaussée. Si cette boucle piétonne n'a pu être réalisée en 2014 durant tout au long de la période de référence initialement envisagé, c'est simplement en raison des travaux qui sont réalisés comme vous le savez à la rue de la Grande Triperie et qui nous aurait conduit si nous avions maintenu la zone piétonne à sacrifier les 35 emplacements de parking que nous avons précisément restaurés voici quelques mois pour renforcer l'offre de stationnement en Centre Ville, à la rue de Houdain et donc, le Collège a été tout à fait sensible à cette question justement pour pouvoir maintenir une certaine attractivité des commerces situés à proximité. Quant aux riverains, ils sont plutôt mitigés quant à cette idée d'un piétonnier constant contrairement à ce que on a pu vous renseigner car leurs habitations seraient alors rendues inaccessibles notamment pour ce qui concerne le chargement et le déchargement de leurs courses. Les riverains de la rue Notre Dame s'y sont notamment opposés car leurs maisons depuis la rue de la Petite Boucherie seraient alors rendues inaccessibles et certaines personnes âgées notamment craignent le soir pour leur sécurité et pour pouvoir remonter la rue à pied seules. En conclusion, donc, la mise en piétonnier partiel si elle a tout son sens, le samedi notamment, ne reprendra que lorsque les travaux de la rue de la Grande Triperie seront achevés. Cette décision est le fruit d'un consensus de la part des commerçants de la rue des différents riverains et fait suite aux discussions que nous avons entamées avec eux avant la finalisation du chantier de la rue des Fripiers de sorte que les décisions qui ont été appliquées

par la suite puissent faire l'objet du plus grand consensus. Voilà, M. le Conseiller vous avez le droit de réplique.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, c'était uniquement un piétonnier à partir d'une certaine heure de la soirée comme cela se fait pour l'instant en haut de la rue d'Havré – je ne sais plus si cela se fait encore récemment parce que je n'ai plus été samedi dernier ni il y a 15 jours – où on ferme à partir d'une certaine heure, donc, c'était restitué à un espace piétonnier à partir de 18h30, voilà, ce n'était pas du tout pendant toute la journée, ce n'était pas un piétonnier total et donc, voilà c'était une idée qui a été évoquée, on m'avait dit qu'il y avait des projets ou des avant-projets, j'entends comprendre que c'est un piétonnier intégral tout le samedi et tout le dimanche, moi, je proposais une solution intermédiaire, c'est-à-dire un piétonnier à partir d'une certaine heure de la soirée comme cela se fait, ici, à la rue d'Havré. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : voilà, pour les raisons que j'évoquais, c'est assez compliqué d'autant plus que tout cela fait l'objet d'enquêtes de voisinage, de discussions avec les commerçants, je peux vous dire que cela a pris un temps certain et donc, la solution qui a été retenue par le Collège est celle qui faisait consensus avec tous les acteurs du quartier, donc, voilà, on n'est pas fermé évidemment à des évolutions mais en l'occurrence pour le moment, il est difficile d'agir autrement sachant que les travaux ne sont pas terminés à la rue de la Grande Triperie. Mme MARNEFFE, vous souhaitez réagir.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'abord, pour nous associer à l'interpellation et à l'importance de cette réappropriation de l'espace public, donc dans les solutions à rechercher donc, effectivement, les dispositifs mis en place rue d'Havré nous paraissent intéressants, il y a d'autres exemples qui sont mis en œuvre dans d'autres villes, on pourrait peut-être s'en inspirer. Par ailleurs, je tiens quand même à souligner que dans toutes les questions comme c'est un petit peu délicat sur la gestion de l'espace public, il ne faut se contenter d'entendre les sons de cloche négatifs parce que souvent ce sont ceux qui crient le plus fort et donc toute la réflexion est justement de savoir comment questionner les riverains mais aussi les autres utilisateurs que sont les chalands, et tous les montois qui pratiquent le Centre Ville de Mons pour avoir une vision globale de ce qu'on veut faire de notre Centre Ville et donc, je trouverais cela intéressant qu'on élargisse le débat pas seulement une enquête de voisinage mais une enquête un peu plus large qui vise quand même un peu plus de montois qui sont concernés par l'aménagement de leur Centre Ville et par son futur également parce que la dynamique du Centre Ville dépend également de sa convivialité. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, j'entends bien votre remarque, Mme MARNEFFE, mais nous sommes également sensibles dans une politique de revitalisation du Centre Ville notamment du retour des habitants en Centre Ville et dans les étages des commerces, à tenir également compte des conditions de vie de ces habitants, et donc, qui nous semble que ce sont les riverains qui les premiers doivent faire l'objet d'une concertation, nous avons fait plusieurs réunions citoyennes avec l'ensemble des habitants du quartier donc, on ne s'est pas contenté de la rue des Fripiers, on a vraiment pris un périmètre qui était beaucoup plus large, il y a différents points de vue qui s'expriment. Il y a le point de vue des établissements HORECA qui effectivement sont demandeurs de pouvoir bénéficier de terrasses au beau temps, en soirée et dès lors, d'une mise en piétonnier comme le dit M. HAMBYE de cette rue après 18h-18h30. Il y a le point de vue des riverains qui est celui que j'expliquais il y a un instant qui est différent. Le point de vue des commerçants qui eux-mêmes sont divisés sur la question, il y a deux groupes de commerçants qui sont répartis à peu près équitablement et qui ont un avis différent sur la question, donc, la conclusion qui était la nôtre était que – je dirais – en période normale, en période de croisière, c'est-à-dire, hors travaux, que l'on puisse déjà tester la formule du piétonnier du samedi pour voir si celle-ci rencontre les aspirations des commerçants notamment en terme de flux et puis que l'on puisse ensuite évaluer évidemment l'ensemble du dispositif, voir si on peut y apporter des modifications, on était d'ailleurs pas fermé à la mise en piétonnier puis définitive mais cela devait faire l'objet évidemment d'une évaluation en tenant compte de l'évolution du chiffre d'affaires des commerces concernés, de la fréquentation de la rue, de l'impact sur la qualité de vie des riverains et donc, c'est un ensemble des facteurs dont on tient compte. Nous nous inscrivons dans une concertation permanente, pour le moment, les travaux de la rue de la Grande Triperie font qu'on se situe dans une de ces situations un peu particulières, donc, une fois ceux-ci terminés, on aura encore quelques mois de test et puis on fera l'évaluation avec l'ensemble des riverains et des commerçants concernés. Voilà, pas d'autres interventions à ce sujet, alors, je vous propose de clôturer avec la dernière interpellation qui est la vôtre Mme MARNEFFE et qui porte sur le plan de stationnement et les zones bleues. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : De façon récurrente depuis le début de la mandature, le Conseil communal est amené à se prononcer sur la mise en place de zones bleues dans les quartiers encombrés par le stationnement de personnes extérieures à Mons (navetteurs, chalands, travailleurs, étudiants). Si des réponses structurelles doivent évidemment être apportées à ces citoyens, la mise en place de zones bleues et le stationnement payants à la gare et au Centre Ville ne font que déplacer le problème vers

d'autres quartiers. Plusieurs zones sont ainsi régulièrement touchées par cet encombrement de non-résidents, notamment les quartiers autour de la gare et de la plaine de Nimy.

Pour éviter le report continu de la problématique par la mise en place localisée de zone bleue, pour garder des places accessibles pour les visiteurs des commerces du Centre Ville et par ailleurs, pour apporter une réponse structurelle aux besoins des autres utilisateurs, pourriez-vous nous proposer une stratégie plus globale, à l'image de celle mise en place à Namur ? Le plan de stationnement namurois prévoit d'abord, un peu comme à Mons, la rotation des véhicules à proximité des commerces, là où la demande de stationnement y est la plus importante (horodateurs zone rouge courte durée). Il offre ensuite des places de moyenne durée là où le besoin de rotation est moindre (horodateur zones verte et orange). Une « couronne » de zones bleues accessibles à tous avec disque de stationnement encadre les zones avec horodateurs afin d'éviter le rapport du stationnement longue durée dans les quartiers résidentiels, comme c'est le cas à Mons. Enfin, les places « longue durée » sont concentrées en proche périphérie, dans les parkings surveillés, avec des navettes gratuites. Que pensez-vous de s'inspirer du principe des zones bleues namuroises ? D'autre part, pouvez-vous nous préciser si un volet plan de stationnement sera intégré dans le futur plan communal de mobilité et nous donner des indications par rapport à l'avancement de ce même plan ? Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme la Conseillère. Alors, tout d'abord, quelques éléments pour rappel, pour vous indiquer qu'à Mons, en Centre Ville, dans le cœur historique, le stationnement est réglementé par horodateurs comme cela a été rappelé tout à l'heure du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00 sauf le samedi après-midi, il convient d'ailleurs de le rappeler parce que de nombreux habitants de la ville l'ignorent toujours, donc, le samedi après-midi a été rendu gratuit par le Collège pour soutenir l'activité commerciale du Centre Ville. La durée de stationnement y autorisée pour une durée maximale de trois heures sauf à la rue Buisseret devant le bâtiment communal où le temps est limité à 1 heure maximum. Cette facilité (3 heures maximum) permet au moins d'éviter que les voiries des ceintures (la grande voirie et les boulevards) soient encore plus encombrées. Par ailleurs, les personnes qui travaillent à Mons à mi-temps peuvent occuper pendant une demi-journée un emplacement stationnement en payant 2,25 ou 4 euros maximum, ce qui est un tarif très avantageux par rapport à d'autres villes du pays. Le Centre Ville est divisé en 8 zones où les titulaires d'une carte « riverains » peuvent stationner dans plusieurs rues de leur quartier pour une taxe annuelle de 50 euros et dernier élément à prendre en considération, les résidents installés autour des ceintures, donc, de la grande voirie et des boulevards peuvent aussi

bénéficier de facilité où de petites poches de stationnement ont été créées à divers endroits suivant les demandes. Pour eux, la carte « riverains » coûtent un peu moins cher, c'est-à-dire 20 euros par an. Dernièrement, tenant compte du nombre de cartes délivrées ou de nouvelles doléances, trois zones ont d'ailleurs été créées ou adaptées. Alors, en ce qui concerne l'évolution de la réglementation, tenant compte des problèmes de stationnement pour les personnes qui travaillent à Mons Centre ou aux abords immédiats mais aussi pour les problèmes de stationnement évoqués par des résidents d'autres quartiers ou localités, nous pensons notamment à Jemappes, nous sommes conscients qu'il faut permettre aux uns et aux autres de trouver des facilités de stationnement. C'est ainsi qu'au cas par cas, tenant compte des doléances des riverains ou des commerçants, des réglementations locales sont instaurées sur base de la spécificité des quartiers ou localités fusionnées avec le Grand Mons. Le choix de la réglementation en zones bleues excepté « riverains » est le plus souvent retenu car elle permet plus de souplesse dans l'application et des modalités de fonctionnement mais cette réglementation ne peut s'appliquer sans motiver les raisons de son instauration, il faut mettre en évidence par exemple les activités qui sont présentes dans le quartier, s'il y a des commerces, s'il y a des écoles, un hôpital ou ce genre de choses. La réglementation en stationnement « riverains » quant à elle, ne permet de créer une zone, seule une section de rue peut être définie et plusieurs sections de rues peuvent être définies dans un quartier mais certains riverains n'auront pas la possibilité de ranger leur véhicule devant ou près de chez eux, en tout cas immédiatement devant chez eux. Vous citez Namur comme exemple, Namur peut être pris en exemple mais beaucoup de Villes d'ailleurs prennent en considération la problématique du stationnement et adoptent des mesures plus ou moins volontaristes. L'engorgement du Centre Ville quant à lui est la résultante de plusieurs facteurs notamment un taux de rotation qui peut être jugé trop faible qui se traduit par la présence de véhicules durant une trop longue durée et qui dès lors réduit les possibilités pour les visiteurs de courte et moyenne durée de trouver des emplacements inoccupés. En conclusion, instaurer une zone bleue autour du Centre historique, donc, c'est-à-dire au niveau de la Grande Voirie et des boulevards engendrerait des complications pour les travailleurs et les étudiants, l'effet domino s'accentuerait sur les quartiers en périphérie. Le choix de cerner les problèmes évoqués par des habitants de certains quartiers et de consulter l'ensemble des résidents permet de comprendre les besoins et de localiser les réglementations, toutefois, il n'est pas toujours évident de satisfaire l'ensemble des résidents. Bien souvent, ceux-ci souhaiteraient pouvoir disposer d'un emplacement devant leur immeuble quand certains positionnements ne s'affichent pas en contradiction avec ceux des riverains d'un quartier proche ou

immédiatement voisin. Au stade actuel des mentalités instaurer et appliquer une couronne de zones bleues reviendrait à mécontenter beaucoup de résidents et de personnes qui travaillent en Centre Ville et c'est dès lors au cas par cas que la réglementation évolue et qu'elle semble satisfaire pour le moment un bon nombre de riverains même si nous sommes bien entendu toujours à l'écoute et disposés à entendre les demandes formulées par les riverains ou les acteurs des différents quartiers mais vous avez le droit de réplique Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, finalement, par rapport à ma dernière question, vous ne répondez pas à savoir sur le fait si un plan de stationnement sera établi dans le cadre du futur plan communal de mobilité ni par rapport au délai de celui-ci. Par ailleurs, finalement, on n'a pas de réponse par rapport au report que cela provoque notamment à la gare, au niveau de la plaine de Nimy. Vous évoquez la question des 8 zones, l'existence de poches de stationnement, etc.... Je trouverais cela pertinent d'avoir un plan précis au niveau du site de la Ville comme c'est le cas pour la Ville de Namur avec un plan qui est disponible en PDF qui est très clair avec par ailleurs des tarifs précis pour chaque zone, pour savoir combien on peut être amené à payer. Est-ce que – je dirais - sous forme d'un compromis – est-ce qu'on ne pourrait pas envisager peut-être des zones bleues légèrement plus larges avec la possibilité d'utiliser des disques de stationnement, donc, on s'inspirerait un petit peu du modèle namurois pour permettre l'usage des zones-là par des personnes autres que les riverains mais pour limiter cet usage-là à un usage ponctuel notamment pour aller vers Cuesmes, je sais qu'il y a des commerces qui se sont plaints du fait que quand on met en place une zone « riverains » et bien, leurs utilisateurs ne peuvent plus venir se stationner pour une petite course, le fait de faire une zone bleue au sens du code de la route permettrait leur usage également avec les disques de stationnement, donc, voilà, je ne sais pas si vous pouvez apporter des réponses à ces questions complémentaires.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Cela fait beaucoup de questions, donc, je vous propose qu'on puisse en discuter en commission pour avoir un débat plus précis, plus technique. Simplement, par rapport à votre demande d'élargir les zones, comme je l'indiquais tout à l'heure, c'est un sujet qui est très mouvant et qui en fonction des besoins et des demandes des citoyens évoluent et poussent le Collège à prendre des décisions évolutives et par rapport à la remarque que vous faites, simplement, vous indiquer qu'auparavant les zones étaient plus larges et que c'est précisément en fonction des remarques qui ont émises par l'ensemble des utilisateurs que la police administrative nous a proposé de réduire le périmètre de ces zones parce que cela provoque toute une série d'effets induits hors c'est une matière où il est très difficile de trouver un consensus parce que l'avis des uns n'est pas l'avis des autres

mais si vous le souhaitez, on pourra avoir ce type de débat et de discussion en commission ou en commission de la mobilité avec l'Echevin mais je vous propose qu'on en débattenne de manière plus technique à cet endroit. Pour le plan de mobilité, M. l'Echevin, quelques éléments de réponse.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Pour le plan communal de mobilité, comme vous le savez, c'est un plan communal qui doit être initié par la Région wallonne, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et donc, en ce qui concerne le stationnement à Mons, de la prérogative du Collège et du Conseil communal, donc, à chaque fois, vous revenez avec la même question concernant le plan communal de mobilité, mais cela se fait sur une échelle d'une entité et non pas sur l'échelle d'une ville, donc, voilà, le plan communal, il évolue mais il est initié par la Région wallonne et on attend, il est inscrit au budget de la Région wallonne, on attend maintenant que la Région wallonne désigne un auteur de projet, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà est-ce qu'on peut conclure notre séance publique avec cette dernière interpellation. Je remercie le public, les représentants de la presse et les services techniques et je vous propose d'enchaîner avec notre huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents.

Sont absents : MM. DUPONT, MILLER, ROSSI, ANDRE, Fr. HAMBYE.

69^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une employée d'administration. GRH/SH 10941

ADOPTÉ – 65^e annexe

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Chef de bureau administratif. GRH/AD/PA

ADOPTÉ – 66^e annexe

70^e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de la Gare. Commission communale de rénovation urbaine – représentants issus de l'opposition. Gestion Territ. et Économique UR2014/Rénov.Urb.

ADOPTÉ – 67^e annexe

71^e Objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTÉ – 68^e annexe

b) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTÉ – 69^e annexe

c) Adoption de la convention de mise à disposition d'une Première Attachée Spécifique (Technicienne en prévention contre l'incendie) établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons Ville/Personnel. SI PZO/PZO+/Conventions PZO Ville/Personnel

ADOPTÉ – 70^e annexe

d) Adoption de la convention de mise à disposition d'une Attachée Spécifique (Technicienne en prévention contre l'incendie) établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons.Ville/Personnel. SI PZO/PZO+/Conventions PZO Ville/Personnel

ADOPTÉ – 71^e annexe

72^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3023

ADOPTÉ – 72^e annexe

b) Octroi d'un détachement à un instituteur primaire définitif. 8^e/1^e 3159

ADOPTÉ – 73^e annexe

73^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

a) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur de piano. 8^e/2^e 8128

ADOPTÉ – 74^e annexe

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur de formation musicale. 8^e/2^e 7943

ADOPTÉ – 75^e annexe

c) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur de piano. 8^e/2^e 7855

ADOPTÉ – 76^e annexe

d) Octroi de congés pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à des professeurs d'art dramatique. 8^e/2^e 3427/7944

ADOPTÉ – 77 et 78^e annexes

e) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur d'art dramatique. 8^e/2^e 3427

ADOPTE – 79^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 25 août 2014. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée
Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

=====